

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 17 mai 2022 de M^{mes} et MM. Livia Zbinden, Oriana Brücker, Joëlle Bertossa, Corinne Bonnet-Mérier, Monica Granda, Pascal Holenweg, Ahmed Jama, Théo Keel, Dorothée Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Gazi Sahin et Brigitte Studer: «Pour un accueil «dans les murs» de la jeunesse en Ville de Genève améliorant le vivre-ensemble et la cohésion sociale dans les différents quartiers de la ville».

24 avril 2023

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 mai 2022. La commission l'a étudiée lors des séances des 23 juin, 29 septembre, 13 octobre et 8 décembre 2022 ainsi que des 26 janvier, 2 février et 16 mars 2023, sous la présidence de M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni. La rapporteuse remercie M. Nohlan Rosset et M^{mes} Alicia Nguyen, Aurea de Toro, Camelia Benelkaid, Nahida Derradji et Patricia Leitao pour la qualité de leurs notes de séance.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les jeunes de 12 à 25 ans étaient au nombre de 28 480 en ville de Genève fin 2021;
- que ces derniers ne disposent que de très peu d'offres en matière d'accueil et d'activités dans les espaces intérieurs (locaux, salles, etc.) sur la ville de Genève;
- que les 17 maisons de quartier proposant des activités pour la jeunesse «dans les murs» sont réparties de manière inégale sur tout le territoire de la ville, et que certains quartiers en sont même dépourvus;
- que ces maisons de quartier ne peuvent pas répondre à elles seules aux problématiques liées à l'accueil et à l'animation de la jeunesse en Ville de Genève en intérieur;
- que le Service de la jeunesse (SEJ) de la Ville de Genève propose essentiellement des prestations «hors murs» pour la jeunesse de 15 à 25 ans, notamment par le biais de TSHM déjà en nombre insuffisant sur le territoire de la commune;

- que la mise à disposition de locaux en gestion accompagnée et l’ouverture de salles de gym sont parmi les rares activités proposées en intérieur par le SEJ, et que celles-ci sont tributaires des espaces disponibles et ne sont pas fréquentées par la majorité des jeunes;
- que la jeunesse, faute d’offres suffisantes, se retrouve très souvent sur le domaine public, à côté d’habitations, ou dans des parkings, des halls et caves d’immeubles, ce qui peut provoquer des nuisances sonores, incivilités et autres problèmes avec les autres habitant-e-s des quartiers;
- que le besoin exprimé par une bonne partie de la jeunesse quant à avoir plus d’offre en matière d’accueil «dans les murs» n’est pas suffisamment entendu;
- que les problèmes de nuisances sonores et autres incivilités générées par une occupation accrue du domaine public à toute heure du jour ou de la nuit par différents publics (jeunesse comprise) et exprimés par une partie des habitant-e-s de la ville ne sont pas suffisamment entendus;
- que la Ville de Genève dispose de locaux qui pourraient être attribués à l’accueil de la jeunesse;
- que la Ville de Genève dispose déjà de deux «grands» Espaces de quartier que sont le «99» et «Sécheron», qui sont des équipements de proximité destinés à différents publics, jeunesse incluse, mais avec une offre d’accueil pour la jeunesse actuellement très partielle,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’évaluer l’offre en matière d’accueil et d’animation «dans les murs» pour la jeunesse par secteur géographique en ville de Genève, en tenant compte du nombre de jeunes habitant sur lesdits secteurs;
- d’effectuer un recensement des locaux de la Ville de Genève utilisables pour l’accueil potentiel de la jeunesse par secteur géographique;
- d’envisager, sur la base de l’évaluation et du recensement des locaux, un projet «d’accueil libre»¹ en faveur de la jeunesse dans les quartiers particulièrement sous-dotés en activités et accueil pour la jeunesse;
- d’inclure dans ledit projet des postes d’animateurs socioculturels dont les compétences sont reconnues pour l’accueil libre, afin d’assurer une présence professionnelle pendant la venue de la jeunesse;
- de mettre en place ce projet d’accueil libre en priorité dans les grands Espaces de quartier «Sécheron» et le «99» qui sont déjà connus et investis par la jeunesse.

¹ «L’accueil libre se définit par trois principes fondateurs. Le premier, le principe de non-exclusion, porte sur l’accueil inconditionnel, sans discrimination. Le deuxième concerne la libre adhésion à l’accueil libre, aux activités et aux projets. Elle permet de rencontrer les jeunes là où ils et elles sont, sans exigence, juste celle de se respecter dans leurs propres besoins. Pour terminer, l’accueil libre est un espace permettant la création et le maintien du lien de confiance avec elles et eux, sans jugement et avec une ouverture totale.» Référence: Latifi Qendresa (2021), L’accueil libre, une école de la démocratie. [en ligne] <https://www.reiso.org/articles/themes/pratiques/7361-l-accueil-libre-une-ecole-de-la-democratie>

Séance du 23 juin 2022

Audition de M^{me} Livia Zbinden, motionnaire

M^{me} Zbinden explique qu'une politique pour l'intérieur à destination de la jeunesse est tout aussi importante qu'une politique pour l'extérieur. Cette motion part d'un double constat: il y a d'un côté une demande de la jeunesse d'avoir plus de lieux d'accueil en intérieur dans la ville de Genève et d'un autre côté des demandes des autres habitants qui subissent parfois des nuisances sonores et des incivilités des groupes à l'extérieur.

Elle rappelle qu'il y a des groupes de jeunes à l'extérieur qui sont en rupture mais aussi des groupes de jeunes qui n'ont tout simplement pas d'autre lieu en intérieur pour se réunir. Elle précise qu'à part les maisons de quartier (MQ) ils n'ont pas d'autres possibilités de se réunir en intérieur. Ils sont donc très souvent à l'extérieur.

Ainsi, la motion a pour but d'agir sur deux aspects: renforcer la politique de la jeunesse et permettre aux différentes populations utilisatrices des quartiers de cohabiter harmonieusement.

Elle présente l'organigramme du Service de la jeunesse (SEJ) et les prestations du SEJ qui sont directement adressées à la jeunesse, qui sont finalement peu nombreuses. Elle passe l'organigramme en revue et explique que les skate-parks et le travail de collaboration avec les MQ sont des prestations directement liées à la jeunesse au sens large. Toutefois, il y a 17 MQ en Ville de Genève pour 25 000 jeunes et ces MQ n'offrent que des petites séquences d'accueil spécifiques aux jeunes. L'offre est donc très limitée en termes d'accueil dans les murs. La ville est à vous figure à l'organigramme du SEJ mais est adressée à toute la population. Les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) sont directement en lien avec la jeunesse, l'insertion professionnelle vise à engager des jeunes et les correspondants de nuit ne sont pas là pour les jeunes, mais pour aider face aux incivilités en lien avec les jeunes dans l'espace public. Il y a donc beaucoup de lacunes au niveau de la politique de jeunesse dont l'accueil dans les murs. Le but de cette motion est d'ouvrir le débat en expliquant qu'en offrant un accueil dans les murs à la jeunesse, ce sont tous les habitants qui sont gagnants. Il y a des espaces de quartier qui existent (Sécheron et Espace 99) mais qui n'offrent pas d'accueil via des travailleurs sociaux dédiés à la jeunesse ou des animateurs. Les jeunes entrent plus ou moins légalement dans les bâtiments où ils peuvent causer des problèmes ou des dégâts, mais en définitive l'utilisation de l'espace n'est pas légitime.

La Ville a déjà des outils à disposition pour faire évoluer la situation, dont ces espaces de quartier où des animateurs pourraient accueillir la jeunesse. Par ailleurs, il y a d'autres salles de la Ville qui ne sont pas utilisées et pourraient bénéficier aux jeunes et aux habitants en règle générale.

Enfin, les MQ sont formées par des comités d'habitants bénévoles et, quand il n'y a pas de ressources bénévoles, il n'y a pas de MQ. Toute l'offre d'animation socioculturelle pour les jeunes repose sur des initiatives d'habitants bénévoles et cela soulève beaucoup de questions. La Ville ne peut pas se reposer sur un accueil offert par des bénévoles. Elle remarque finalement que ce sont souvent les quartiers qui sont déjà les moins pourvus et les plus précaires qui n'ont pas de MQ.

Questions des commissaires

Une commissaire demande quelle est la tranche d'âge des 25 000 jeunes mentionnés.

M^{me} Zbinden répond que le SEJ s'occupe des 15-25 ans mais ce chiffre de 25 000 comprend aussi la tranche 12-15 ans qui est une tranche lésée car l'enfance s'arrête à 12 ans et la jeunesse commence à 15 ans.

La commissaire remarque qu'il y a un espace de quartier à Sécheron bien qu'il n'y ait pas de MQ.

M^{me} Zbinden répond qu'il y a en effet un espace de quartier, une ludothèque, une crèche et des murs à disposition des associations. Le tissu associatif à Sécheron est toutefois quasiment inexistant.

La commissaire relève que la commission des pétitions a reçu des plaintes émanant d'habitants de ce quartier à propos du manque d'accueil pour les 15-25 ans. La commission leur a demandé s'ils étaient prêts à s'investir et leur réponse était négative. Elle est aussi étonnée de constater que le SEJ touche les jeunes jusqu'à 25 ans, cela paraît énorme car à 25 ans les jeunes sont considérés comme des adultes.

M^{me} Zbinden répond que 15-25 ans est en effet la tranche d'âge prise en charge par le SEJ. Par rapport aux habitantes, elles ont raison de le souligner, cela montre les faiblesses de ce genre de bâtiments: il y a des équipes de travail social communautaire mais pas de TSHM ou de professionnels de l'accueil dans les murs. Les problématiques des espaces de quartier révèlent l'absurdité du fonctionnement en silos entre le Service social (SOC) et le SEJ. Il y a un manque au niveau du SEJ et c'est ce que la motion veut combler. Il manque quelqu'un qui puisse être dans les murs pour accueillir les jeunes.

Elle demande si la MQ des Pâquis a des TSHM.

M^{me} Zbinden répond que la MQ des Pâquis n'a qu'une équipe dans les murs. Par ailleurs, elle accueille les gens jusqu'à Sécheron mais ce n'est pas son périmètre.

Une commissaire relève que les jeunes ont été parmi les personnes les plus impactées par le Covid et que la détresse des très jeunes a engendré des cas de suicides; dans ce contexte, elle demande si des études plus poussées sur les besoins des jeunes ont été menées.

M^{me} Zbinden répond que dans les espaces de quartier les jeunes entrent, car il fait froid à partir d'octobre ou novembre. Les jeunes ne rentrent que pour se réchauffer, indépendamment de la rupture ou non. On peut évaluer le besoin de cette manière, en observant ce qui se passe dans les espaces fermés. Il y a des jeunes qui formulent des besoins aussi. Le meilleur moyen de le constater est de se rendre sur le terrain pour constater les comportements des jeunes ou les observations de la population dans les espaces fermés.

La commissaire demande si le fait qu'il y ait une présence pour éviter les débordements n'est pas rédhibitoire pour les jeunes qui chercheraient plutôt à se retrouver entre eux.

M^{me} Zbinden répond que le travail des MQ est de l'accueil libre et les outils des TSHM sont des locaux en gestion accompagnée ainsi que l'ouverture de salles de gym. Cela s'adresse donc à des jeunes qui peuvent être autonomes et il y a un contrat passé entre les jeunes et les TSHM sur l'utilisation des locaux. Les TSHM font des contrôles mais il n'y a pas de système où les jeunes peuvent rester uniquement entre eux. Il faut qu'il y ait un cadre même si les jeunes ont besoin d'être entre eux. Ce sont les logiques de l'accueil libre et la commission pourrait entendre les MQ sur le sujet. L'accueil libre est destiné à des jeunes qui veulent un accueil mais ne veulent pas suivre d'activités et il doit être régulé dans une certaine mesure. C'est un moyen de pallier le manque mais il n'est que ponctuel et les tranches d'âge des MQ sont restreintes (12-17) et ne correspondent pas à celles du SEJ.

Une commissaire demande en quoi consiste l'insertion sociale professionnelle mentionnée dans l'organigramme.

M^{me} Zbinden répond que c'est la Boîte à boulots – Vers l'intégration et l'autonomie (BAB-VIA) et d'autres types de structures. Il faudra demander à M^{me} Pédat.

La commissaire demande si les animateurs socioculturels des MQ dépendent de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe).

M^{me} Zbinden répond que oui mais la Ville contribue à une partie de leur salaire.

Elle demande si la motion demande à la Ville d'ouvrir ou de mettre à disposition des locaux et du personnel pour les accompagner et, si oui, quel type de professionnels.

M^{me} Zbinden répond que la motion mentionne des animateurs socioculturels. Il faudrait en auditionner un pour comprendre son métier.

Une commissaire demande s'il sera nécessaire d'équiper ces espaces et, si oui, de quel type d'équipement il serait question.

M^{me} Zbinden répond que oui mais cela dépend des jeunes et des activités demandées. Beaucoup de jeunes ont simplement besoin d'être entre eux, ce qui ne nécessite pas de matériel spécifique. Par ailleurs, les locaux disposent généralement de casiers où des objets peuvent être stockés. Elle pense que le plus important est de leur offrir un espace avant tout.

Un commissaire demande s'il ne serait pas plus raisonnable d'investir plus dans le sport afin d'offrir des activités aux jeunes qui soient aussi une forme d'école de vie et qui les canalisent.

M^{me} Zbinden pense que le sport est une école de la vie mais pas pour tout le monde. Il n'y a pas qu'une seule école. On peut viser quelque chose avec les jeunes mais il faut d'abord regarder ce qui est. Il y a des jeunes, en majorité, qui n'ont pas envie de faire quelque chose ou de pratiquer une activité mais veulent simplement pouvoir se rassembler. Cette situation est concrète et concerne tous les habitants: les jeunes sont dehors, ils dérangent mais ne sont accueillis nulle part.

Le commissaire demande ce que sont l'Espace 99 et l'espace de Sécheron.

M^{me} Zbinden répond que ce sont des espaces mis à disposition des associations qui viennent proposer des activités aux habitants mais il n'y a pas d'accompagnement. La spécialité de l'Espace 99 et de celui du Sécheron sont qu'ils sont de très grands espaces mais les jeunes les confondent avec les MQ. Il a fallu attendre qu'il y ait un meurtre dans un parking pour que l'Espace 99 prenne un nouveau tournant en allant de l'avant et en proposant un accueil libre dans les murs à la jeunesse. Il ne faut donc pas attendre les problèmes pour réagir mais être proactif.

Une commissaire remarque que les assistants socioéducatifs (ASE) n'ont rien à voir avec les éducateurs issus de la Haute école du travail social (HETS) comme les TSHM.

M^{me} Zbinden répond que dans les MQ il y a des animateurs issus de la HETS et des moniteurs. Mais il faut demander aux professionnels d'éclaircir ces distinctions.

La commissaire remarque que les ASE se rendent aussi dans les MQ. Elle tenait à faire la différence car ce ne sont pas les mêmes formations et pas les mêmes lignes budgétaires qui sont concernées. Elle ajoute par ailleurs que

l'usage saisonnier des espaces pose un problème au niveau de l'accompagnement. Il est en effet très difficile de proposer un poste seulement pour une saison. Enfin, elle remarque que si l'accueil est assuré par des animateurs, c'est la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) qui en sera en charge. Elle demande si c'est l'idée qui se dégage de la motion ou si les motionnaires envisageaient l'optique d'une association déjà subventionnée (telle que BAB-VIA ou d'autres) à laquelle l'accompagnement pourrait être ajouté.

M^{me} Zbinden pense qu'il y a plus de jeunes qui ont besoin de rentrer en hiver à cause du froid, mais malgré la saisonnalité les besoins sont constants en été aussi. Le besoin est indépendant de la saisonnalité. De manière plus opportuniste pour les habitants, l'accueil des jeunes aussi en été offre plus de calme dans les parcs et l'espace public. Elle pense qu'il serait intéressant d'imaginer que des associations proposent de l'animation, mais elle pense qu'il n'y en a pas énormément qui soient en mesure de le faire. Elle ne sait pas si des associations proposent de l'accueil libre, mais elle sait qu'elles proposent plutôt des activités.

Une commissaire demande si la gestion de ces salles serait dépendante de la MQ la plus proche. Elle demande comment la gestion est envisagée par les motionnaires.

M^{me} Zbinden ne pense pas que la Ville ait le pouvoir de créer une association pour la gestion des espaces. Si des habitants ont envie de créer une association pour les gérer ils peuvent le faire mais ce n'est pas aux habitants de porter cette politique. Il faut créer des postes et placer des professionnels dans les murs, soit au sein des grands espaces existants, soit en en créant de nouveaux. Si des associations s'y greffent, portent des projets et dynamisent la jeunesse, tant mieux. Enfin, cela serait indépendant des MQ et la Ville compléterait l'offre qu'elles proposent.

Un commissaire demande si le problème tient réellement au manque de lieux d'accueil car il lui semble qu'il y aura toujours des groupes qui auront envie d'être dehors. Il demande comment l'aspect «clanique» de ces groupes sera géré. Il demande aussi si un espace d'accueil universel est illusoire.

M^{me} Zbinden répond que oui, il ne peut pas y avoir d'accueil pour tout le monde. Par ailleurs, l'on n'empêchera pas les jeunes d'être dehors car ils en ont le droit. Ces jeunes sont le groupe cible des TSHM qui cherchent à les identifier et à les accompagner. Toutefois s'ils constatent que ces groupes veulent être à l'intérieur, il faut faire communiquer les travailleurs intra-muros avec les TSHM pour répondre à la demande. C'est un travail de professionnels du milieu social qui ne peut être délégué à des associations ou à des bénévoles.

Le commissaire remarque que M^{me} Zbinden a répété plusieurs fois que la professionnalisation de l'accompagnement était nécessaire. Il demande ce qu'il en est du partage des coûts avec le Canton dans ce cas.

M^{me} Zbinden répond que le besoin n'est pas le même dans toutes les communes. La ville de Genève est dense et est parmi les communes qui ont le plus de besoins en la matière. Il faut regarder ce qui peut être envisagé avec le Canton, elle ne sait pas ce qu'il fait spécifiquement à destination de la jeunesse.

Le commissaire répond que le besoin est certes existant mais il remarque que les coûts seront élevés pour une commune qui fait déjà beaucoup de choses et aujourd'hui tout revient sur la Ville qui doit gérer ce genre de problématiques. Il demande si la mission tient plus de l'encadrement éducatif ou de l'animation socioculturelle.

M^{me} Zbinden répond qu'il faudrait auditionner quelqu'un qui s'occupe d'une MQ ou le responsable de la FASE pour répondre à ces questions et surtout à celle du poste qui correspondrait le mieux à la problématique.

Les motionnaires ont pris l'intitulé d'animateur pour suivre le modèle des MQ, mais si une autre variante est identifiée par la commission la motion peut être amendée dans ce sens.

Une commissaire estime qu'une étude des besoins est nécessaire compte tenu des évolutions de ces dernières années. Elle remarque qu'il faudrait aussi inclure dans cette étude le fait que les jeunes consomment de l'alcool et d'autres substances.

M^{me} Zbinden répond qu'une étude serait la bienvenue car les jeunes ne sont pas suffisamment écoutés. La motion se base sur des retours des habitants et des observations de faits mais il faut approfondir et affiner.

La commissaire remarque qu'il faudrait coordonner avec le Canton et les autres communes. Elle a entendu des jeunes qui affirmaient ne pas avoir pu se rendre à des manifestations en lien avec le climat car leurs professeurs leur mettaient des examens ces jours-là.

M^{me} Zbinden répond qu'il faut repenser une politique globale de la jeunesse mais ce n'est pas l'objet de la motion qui ne cherche qu'à résoudre le problème de l'accueil.

Discussions et votes

Audition de M^{me} Pédat

Elle est acceptée à l'unanimité.

Audition de la FASE

Elle est acceptée à l'unanimité.

Audition de Point jeunes

Elle est acceptée par 6 oui (1 MCG, 1 Ve, 4 S) et 7 abstentions (1 UDC, 3 PLR, 1 Ve, 2 LC).

Audition de la MQ des Pâquis

Elle est acceptée par 11 oui (1 UDC, 3 PLR, 1 MCG, 2 Ve, 4 S) et 2 abstentions (LC).

Audition de la TSHM qui travaille aux Pâquis ou à Sécheron

Elle est acceptée par 10 oui (3 PLR, 2 Ve, 4 S, 1 MCG) et 3 abstentions (1 UDC, 2 LC).

Audition d'Espace 99

Elle est acceptée par 7 oui (1 MCG, 2 Ve, 4 S) et 6 abstentions (1 UDC, 3 PLR, 2 LC).

Séance du 29 septembre 2022

Audition de M^{me} Stéphanie Pédat, cheffe de Service de la jeunesse (SEJ), département de la cohésion sociale et de la solidarité

M^{me} Pédat commence son exposé. Il a été souhaité d'avoir un état des lieux concernant l'accueil dans les murs pour la jeunesse en Ville de Genève. De manière globale, en Ville de Genève, il y a 13 TSHM dont 10,3 qui sont là à plein temps et 17 maisons de quartier. Ce qu'on entend par jeunesse ce sont les jeunes entre 15 et 25 ans. Au niveau des statistiques, nous avons 23 483 jeunes entre 15 et 25 ans. Elle explique ce qu'il en est par secteur où interviennent des TSHM. Elle commence par le secteur Champel, Eaux-Vives et Cité, où il y a 13 locaux en gestion accompagnée. Le SEJ a ouvert 6 salles de sport en pratique libre avec les TSHM. Elles sont ouvertes selon les possibilités qu'il y a dans le quartier pour les TSHM, mais aussi selon la demande des jeunes. Il y a 5 maisons de quartier dans ce secteur: le Chalet, la Source (qui est plus destinée aux adolescents), la Maison de quartier (MQ) des Eaux-Vives, la MQ de Champel et la MQ de Chausse-Coq. On compte 7300 jeunes et 2,3 TSHM à plein temps dédiés à ce secteur. C'est un lieu ayant peu d'endroits où les jeunes peuvent se rencontrer sur l'espace public, car le secteur est assez dense en termes d'immeubles. Les Tulipiers est un sous-quartier dans lequel il y a peu de lien avec ces jeunes. Le service cherche à y mettre plus d'activités. En cours, il y a l'ouverture d'une nouvelle salle de sport

à Champel pour répondre aux demandes des jeunes. A l'espace de quartier de Champel, il y a aussi une demande de jeunes d'avoir un espace (et non un local en gestion accompagnée) qui leur serait dédié pour lequel le SEJ répond à un appel à projets du SOC. Les TSHM interviendront tout de même au début. Il y a une perspective pour 2027 qui est le projet d'avoir un espace socioculturel partagé avec le SOC et le SEJ dans le lot BC de la Gare des Eaux-Vives, dans lequel il y aura des locaux en gestion accompagnée et un espace de studio d'enregistrement qui a été une demande des jeunes.

Ensuite, elle a parlé du secteur Acacias-Jonction-Plainpalais. Ce secteur est doté de peu de locaux en gestion accompagnée. Il y en a un, mais il est assez excentré, car il se situe au chemin des Vignes. Il y a 6 salles de sport en pratique libre à disposition et 4 maisons de quartier: Acacias, Jonction, Plainpalais et l'ATB. Nouvellement, il y a la salle socioculturelle du Groove, c'est une salle de la culture. On a aussi un local un peu anodin au Vélodrome. Dans ce secteur, il y a un peu moins de jeunes (4600) entre 15 et 25 ans par rapport au secteur Champel-Eaux-Vives-Cité. On a 2,3 TSHM. Elle insiste sur le fait qu'il faut relativiser le nombre de jeunes. Car les conditions économiques et sociales influent aussi sur la nécessité d'un accompagnement TSHM ou non. C'est dans ce quartier que va se construire le PAV, donc il y a de nombreuses habitations et une grande densification. On regarde les solutions actuelles afin de pouvoir absorber le flux des demandes des jeunes. Il y a une demande de l'ATB pour augmenter l'espace d'accueil. Les discussions sont en cours avec eux pour aller dans le même bâtiment que la police municipale à Plainpalais, au boulevard du Pont-d'Arve.

Puis elle parle du secteur Saint-Jean-Charmillles-Petit-Saconnex. Il y a 10 locaux en gestion accompagnée et 8 salles de sport en pratique libre. On voit qu'il y a une forte demande des jeunes. Le local 99 a été ouvert pour les jeunes, à la suite du tragique décès d'un jeune aux Charmilles, avec l'appui d'une TSHM et de 2 moniteurs pour apprendre aux jeunes à être autonomes. On est en voie d'autonomisation, ils vont faire des accueils seuls, en ce sens qu'ils vont voir si, en laissant les jeunes sans la TSHM ni les 2 moniteurs, ils arrivent à respecter le cadre imposé ou pas. Il y a 5 maisons de quartier: les Asters, Vieusseux, Rinia, Saint-Jean et Concorde. On a un projet à Vieusseux pour des jeunes demandeurs afin d'ouvrir un local à eux pour les autonomiser. Il y a beaucoup de jeunes sur ce secteur (7400), la population est dense et il y a notamment une population vulnérable. Il y a 3,3 TSHM dans ce secteur qui a une forte densité urbaine (beaucoup de projets immobiliers qui ont déjà été réalisés et d'autres qui sont en cours). Il y a un dispositif de correspondants de nuit qui font le relais avec les jeunes en période nocturne. Le dispositif de nuit travaille, par exemple, avec les régies pour trouver des solutions concernant les jeunes qui sont dans les halls d'immeubles. Il y a des allées dans lesquelles les jeunes ont l'autorisation de rester le soir. Les TSHM passent pour voir que tout se passe bien dans la soirée. Parfois cela se

déroule bien, parfois non. Les jeunes vont également pouvoir profiter de la MQ de la Concorde. Ils pourront se retrouver en ce lieu, le soir, sans déranger trop de personnes, car il y aura aussi un espace extérieur couvert. La MQ du Petit-Saconex est attendue et sollicitée par les habitants.

Concernant le secteur Pâquis-Sécheron-Grottes-Saint-Gervais, il est assez dense et il y a une forte population. On compte 4100 jeunes entre 15 et 25 ans, 10 locaux en gestion accompagnée et 4 salles de sport. Il y a la salle du Terreau qui propose des activités nocturnes à partir de 15 ans. Cela leur permet d'y aller à un prix abordable et dans un cadre sécurisé. Il y a aussi les 3 maisons de quartier: les Pâquis, les Créateliens et Préambule. Sur ce secteur-ci, il y a 2,4 TSHM, c'est très peu. Il y a une certaine disparité, car si on regarde le quartier des Grottes, c'est très riche par rapport à Sécheron. Il y a des projets d'ouverture de locaux accompagnés et autonomisés à l'espace de quartier des Grottes et de Sécheron. Aux Grottes, c'est un projet fragile, car les jeunes ont très envie d'y aller mais les TSHM y vont par étapes, car ils ne sont pas encore autonomes. En général, les maisons de quartier offrent un accueil dans les murs pour les jeunes jusqu'à 18 ans. Pour les 15-18 ans, parfois cet accueil n'est pas vraiment demandé, car il y a un certain cadre. Il y a peu de maisons de quartier qui acceptent les jeunes au-delà de 18 ans. En général, les maisons de quartier organisent un événement comme un repas pour marquer ce départ des jeunes dans la vie d'adulte. A partir de 18 ans, ils sont considérés comme entrant dans les activités tout public, activités qui ne sont pas forcément dans leurs attentes. Les jeunes ne s'y retrouvent pas toujours, car les activités tout public sont celles proposées à toute la population et sont souvent très cadrées. La MQ des Pâquis a essayé de faire une permanence pour les 18-25 ans, c'est plutôt une permanence pour les accompagner dans la recherche, cela prend un petit peu, mais difficilement, il y a des horaires précis pour l'accueil (le mercredi). Il y a peu d'endroits pour cette tranche d'âge-ci. Pour le SEJ, le travail avec les locaux en gestion accompagnée est un moyen de tester les jeunes et voir sur ce qu'ils sont capables de faire ou pas. Elle constate que les jeunes vont demander des activités dans leur quartier. On comprend que les parents ne veulent pas accueillir 25 jeunes pour une soirée dans leur salon; c'est dans ce cadre qu'ils aimeraient un endroit dédié dans leur quartier où ils peuvent se retrouver.

Questions des commissaires

Une commissaire a plusieurs questions. Premièrement, elle souhaiterait savoir ce que signifie «accompagnement à l'extérieur». Elle explique qu'elle a de la peine à visualiser en termes d'encadrement et de façon de faire.

M^{me} Pédat répond qu'il y a une différence entre le travail d'animateur dans une MQ, pour des activités de loisirs/thématiques ou dans des accueils libres, mais dans un cadre défini, et le travail des TSHM, qui se rendent dans l'environ-

nement du jeune et qui lui demandent s'il a des attentes de la Ville de Genève (c'est plus un dialogue avec le jeune). On n'est pas dans une offre de loisirs. C'est la différence. Les TSHM travaillent sur la libre adhésion, mais sur l'expression des demandes des jeunes et leur capacité à verbaliser leurs besoins.

La commissaire poursuit avec sa seconde question. Elle évoque le fait qu'on laisse les jeunes gérer seuls la salle lorsqu'ils ont acquis une certaine autonomie. Elle soutient que les groupes de jeunes changent et évoluent (il y a une nouvelle vague de jeunes par exemple). Par là même, est-il possible d'assurer que lors de l'arrivée de la nouvelle vague de jeunes ceux-ci soient assez autonomes pour qu'on leur laisse gérer la salle qu'on leur a dédiée?

M^{me} Pédat répond qu'on n'est pas dans un accueil libre. Les jeunes en question sont en réalité un groupe de jeunes identifié (qui a besoin d'une salle). Dans ce cadre-ci, la salle n'est pas ouverte à tous. Il y a eu une période de crise concernant le local 99, les jeunes n'étaient pas prêts. Il y a eu une TSHM dans le local avec eux pendant longtemps, car ils n'avaient pas eu l'habitude de venir dans des maisons de quartier. Ainsi, l'apprentissage du vivre-ensemble dans un espace commun a dû se faire. On arrive avec les TSHM à identifier un groupe de jeunes pas trop loin de l'autonomisation. Si cela fonctionne dans le local, à 18 ans ils pourront continuer à répondre aux appels d'offres de quartier en disant qu'ils aimeraient avoir un local à eux tout en étant un groupe identifié. On a l'exemple de certaines salles de sport dans lesquelles les TSHM n'ont plus besoin de passer, car les jeunes savent les gérer. Le SEJ leur propose de se constituer en association. La première année, on les aide financièrement à hauteur de 200 francs pour les demandes de salles de sport au Service des écoles. L'année d'après, on les laisse faire eux-mêmes la demande afin de pouvoir profiter de la salle de sport.

La commissaire termine avec sa troisième question qui concerne l'espace de sport extérieur. Elle comprend que les jeunes demandent des endroits pour se rencontrer et donc que l'espace extérieur dédié aux sports s'est développé et est disponible actuellement. Comme une personne auditionnée a mentionné que ces emplacements extérieurs pourraient remplacer des salles à l'intérieur, elle désire connaître l'avis de M^{me} Pédat à ce sujet.

M^{me} Pédat pense que cela dépend des saisons. Le skate-park est un haut point de rencontre de la jeunesse. Cependant, elle soulève que les salles de sport sont ouvertes d'octobre à mars, car c'est moins agréable d'être à l'extérieur. Sur le skate-park, on éteint les lumières à 22 h pour des questions de nuisances aussi. Elle ajoute qu'il serait bien de faire une réflexion sur quels types d'instruments on met en place à l'extérieur pour laisser une place aux femmes également.

La commissaire parle de l'évaluation du dispositif nocturne dont on a parlé dans le projet de budget. Elle demande si on y parle aussi de l'accueil dans les murs.

M^{me} Pédat répond qu'on ne parle pas tellement de l'accueil dans les murs, mais il met en avant que la présence des correspondants de nuit sur le terrain permette cette pratique-ci. Les jeunes revendiquent le droit de rester sur l'espace public, ils disent qu'ils veulent juste descendre dans la rue pour voir leurs copains. Par exemple, aux Eaux-Vives, on a essayé de trouver des solutions en disant que si on ouvre un autre préau d'école, cela apporte moins de nuisances, mais les jeunes ont souhaité pouvoir occuper un préau en particulier, car ce dernier est en dessous de leur domicile. Ils ne vont pas se déplacer à quelques kilomètres dans le quartier. Si le SEJ leur propose un autre endroit, ils ne voudront pas forcément y aller. Les correspondants de nuit permettent de trouver des solutions pour que les jeunes puissent avoir un espace public pour eux sans qu'il y ait trop de nuisances.

Une commissaire parle de la salle du Terreau. Elle constate qu'il s'agit d'une salle très intéressante pour les jeunes, car ils apprennent le contrôle social entre eux, pendant la soirée, encadrée par des médiateurs. Cependant, l'association gérant la salle du Terreau a du mal à être subventionnée. Elle touche une partie de la subvention de la culture et du social. Elle trouve important de le mentionner à nouveau, parce que cette association fait un très bon travail pour les jeunes. Il insiste sur le fait qu'il faudrait trouver des solutions pour cette association, car elle effectue un travail super important pour la jeunesse. Ensuite, elle imagine que M^{me} Pédat est au courant des problèmes aux Pâquis, concernant la fermeture du préau de l'école. Cet endroit a été créé pour des enfants pendant la journée et pour les jeunes pendant la nuit. En fait, le préau n'aurait plus qu'une utilisation pour les enfants, au cours de la journée. Selon elle, la fermeture chasse les jeunes d'un territoire créé pour eux. Elle se demande ce que vont devenir ces jeunes et quel projet pourrait leur être proposé.

M^{me} Pédat répond qu'elle aura prochainement une rencontre avec la MQ des Pâquis. Le but est de trouver une solution avec eux, afin de montrer aux jeunes qu'ils sont les bienvenus dans le préau jusqu'à 22 h. Ils effectuent un travail avec les TSHM et les partenaires de cet espace. Les jeunes vont forcément rester aux alentours sur l'espace public. Il faut les accompagner pour qu'ils sentent qu'ils ont toujours leur place dans le quartier. Le SEJ est attentif à cela. Il essaie de trouver une solution avec l'espace qui reste.

Elle relate que lorsqu'elle était petite, il y avait déjà des jeunes qui traînaient dans le préau. Puis, elle a fréquenté la MQ des Pâquis. A la fin de la MQ, elle a dit qu'elle-même avait fréquenté le préau, car elle souligne qu'on s'y sentait bien. Les jeunes s'y sentent bien naturellement. Elle a discuté avec le père d'un de ses amis d'enfance et il disait qu'il ne comprenait pas cette gabegie autour de la jeunesse, parce qu'on a toujours voulu que les jeunes traînent dans les préaux, car s'ils sont là, ils ne sont pas ailleurs (on sait où ils sont)... Elle a l'impression qu'il y a une intolérance pour la jeunesse et qu'il y a eu un changement de com-

portement de la population envers la jeunesse. Elle souhaiterait savoir si selon M^{me} Pédat la relation entre la jeunesse et la population est tendue.

M^{me} Pédat rétorque que c'est peut-être en partie dû au fait que les médias relaient énormément les faits de jeunesse en corrélation avec la violence. En réalité, les violences des jeunes n'augmentent pas vraiment; on parle toujours de 2% des jeunes, mais il existe des actes de violence grave. Malheureusement, cette image de jeunesse et de violence est très relayée. On peut s'imaginer que la présence de jeunes évoque l'insécurité sur l'espace public, car ils sont peut-être chahuteurs ou en groupe souvent. A son sens, la relation tendue entre la jeunesse et la population n'est pas basé sur des faits d'agression, c'est plutôt une peur, une incompréhension et peut-être un problème de rencontre. C'est là que le travail des TSHM peut être intéressant. A titre d'exemple, une régie a rencontré les jeunes qui traînaient dans ces garages et elle s'est rendu compte qu'il n'y avait pas de peur à avoir avec ces jeunes. On peut également comprendre qu'une jeune femme allant chercher sa voiture seule, dans un parking, de nuit, où il y a un groupe de jeunes, puisse avoir peur ou être impressionnée. Peut-être que l'intolérance est due à la crainte ou une incompréhension.

La commissaire demande quelle est la probabilité que cela se passe mal si on les chasse du préau avant de trouver un lieu qui leur soit dédié. Autrement dit, quelle serait la forte probabilité qu'ils soient juste dans des rues d'habitation ou dans des rues adjacentes?

M^{me} Pédat explique que le SEJ discutera avec les jeunes afin de leur montrer que cela n'est pas contre eux. Ils vont voir quels aménagements ils pourraient mettre en place, selon ce qui est possible techniquement, afin qu'ils s'approprient ce changement. On va leur faire comprendre que cela va être un fait et parler afin de comprendre comment trouver une solution ensemble. Est-ce que cela serait d'aller vers De-Châteaubriand? Les jeunes ont eu le souhait de réhabiliter le terrain de sport, ce qui va être fait. Elle ajoute qu'ils resteront certainement vers l'école des Pâquis car il n'y a pas trop de circulation et c'est une zone où il n'y a pas trop d'autres activités nocturnes.

Un commissaire évoque les grandes salles de sport à Champel. Il demande notamment si M^{me} Pédat a évalué les locaux disponibles pour la jeunesse.

M^{me} Pédat répond que le SEJ ouvre les salles de sport sur demande des jeunes. Certains vont la demander pour pratiquer la boxe, d'autres auront besoin d'un local pour faire de la musique, d'autres pour se rencontrer. Cette évaluation peut se faire selon ce qui est disponible dans les quartiers. Cela doit être issu des besoins des jeunes. Tout à coup, il y a des locaux qui s'ouvrent, car ils ont eu l'occasion d'avoir ce local. S'il n'y a pas de souhait des jeunes, on ne les ouvre pas. Elle répète que c'est la différence entre une MQ qui propose des activités

et les TSHM qui travaillent dans la rue, avec les jeunes, afin de comprendre au mieux leurs besoins.

Le commissaire soulève qu'il y a deux catégories de personnels: les animateurs socioculturels dépendant de la FASe et les TSHM. Il se demande si la Ville, compte tenu des besoins, a envisagé d'engager elle-même des animateurs socioculturels.

M^{me} Pédat dit que c'est une bonne question. Elle reformule en disant qu'il s'agirait d'engager des animateurs socioculturels qui iraient dans les espaces de quartier pour faire de l'animation. Elle indique que si on travaille comme cela, on n'est plus dans le cadre de la MQ dans laquelle les habitants sont les experts de leur quartier et permettent de créer l'animation en fonction des envies de leur quartier. Effectivement, dans le quartier, il y a un comité représentant la MQ. Ils ne l'ont pas imaginé dans le sens où ce serait un travail en parallèle avec les maisons de quartier. Pour répondre aux 18-25 ans, M^{me} Pédat reste persuadée que l'animation socioculturelle n'est pas toujours adéquate pour cette tranche d'âge-ci. Les pratiques et envies qu'ils ont ne pourraient pas toujours être encadrées par un animateur socioculturel, ni par la Ville, d'ailleurs. Au début de la fréquentation du local 99, ils ont eu beaucoup de peine à dire aux jeunes de ne pas fumer devant, de ne pas venir avec de l'alcool ou encore de ne pas fumer des choses illégales. Finalement, cela filtre ceux qui viennent. Elle ajoute qu'il est cependant difficile de gérer les flux de ces jeunes.

Le commissaire avance qu'un espace de quartier est attribué aux jeunes aux Grottes et à Sécheron et il demande s'il y aurait la possibilité de le faire dans d'autres espaces.

M^{me} Pédat répond par l'affirmative, mais il y a un manque de ressources. Une question surviendrait: est-ce qu'il faudrait un TSHM (on doit en ajouter pour les faire intervenir dans ces espaces-ci et faire le lien) ou est-ce qu'il faudrait un animateur socioculturel? Comme on est dans l'essai sur ces objets-ci, elle n'a pas encore la finesse de l'expérience de savoir ce qui est le plus approprié. Cela nécessite d'être présent pour les éventuels dérapages.

Une commissaire dit que M^{me} Pédat a exposé l'offre de ces locaux par rapport à la demande.

M^{me} Pédat indique que ce n'est pas complètement pour les 18-25 ans. Elle pense que pour les 15-18 ans on pourrait, selon certains secteurs (Petit-Saconex,...), avoir des besoins supplémentaires pour l'accueil des jeunes.

M^{me} Pédat dit qu'il y a des prévisions au PAV et dans certains secteurs d'avoir un espace dédié aux jeunes jusqu'à 25 ans. Il y aura l'espace socioculturel des Eaux-Vives en 2027 où on a envie de cibler sur les plus âgés.

La commissaire demande comment est utilisée l'offre et comment va la jeunesse.

M^{me} Pédat admet que l'offre est bien utilisée, les accueils sont pleins par rapport aux 15-18 ans. En revanche, concernant la santé de la jeunesse, on sait que c'est une période compliquée, une situation instable pour elle et il est donc difficile de se projeter dans l'avenir.

Un commissaire souhaite faire un «focus Plainpalais» pour les jeunes qui ont besoin d'espace. La population de jeunes est nombreuse à Plainpalais. Il se demande quelles sont les possibilités pour les jeunes, s'il n'y a plus Plainpalais (car M^{me} Pédat a dit qu'ils seraient peut-être déplacés). Quid par rapport au nombre? Il pense que c'est un grand centre de rencontres, mais c'est dans ce quartier que la population est à bout et cela se manifeste depuis plusieurs années. Quelle serait la solution pour concilier jeunes et habitants? Peut-être les centraliser au milieu de la plaine? Il sollicite son opinion.

M^{me} Pédat avance que Plainpalais est un lieu particulier, car c'est un lieu de rencontres pour les jeunes qui se sont déplacés ou qui vivent en dehors de la ville. C'était un espace festif, notamment pendant le Covid-19, car les boîtes de nuit étaient fermées. A présent, avec la réouverture de la salle du Terreau, le SEJ est «sur les radars», car on ne sait pas si ceux qui ont appris à faire la fête dehors y resteront ou pas. Il y a une certaine inquiétude, parce qu'il n'y a pas que des jeunes sur la plaine de Plainpalais en soirée, mais il y a aussi des personnes plus âgées. Un mélange des deux catégories de personnes pour faire la fête n'est pas toujours le bienvenu. Il y a également la question de l'espace public et de la sécurité sur ce dernier, notamment des femmes. On essaie de maintenir les espaces pour les jeunes et de les favoriser sur le long terme. On a essayé des mesures d'évaluation de la situation. On devrait pouvoir mettre sur pied des équipes pilotes de quatre le week-end, sur le secteur, l'an prochain, avec en particulier des correspondants de nuit, Nuit blanche et des TSHM, pour évaluer la situation, après quelques années. Cela permettra de voir s'il s'agit toujours d'un public jeune ou s'il s'agit de personnes plus âgées dans la continuité de la rue de l'Ecole-de-Médecine.

Une commissaire pose une question concernant les Pâquis. Elle ne sait pas exactement comment cela se passe, ni les mètres carrés, mais elle sait que le Point info a fermé. Elle se demande s'il est encore exploité par le personnel de la Ville. S'il est en sous-exploitation, elle s'interroge sur le fait de savoir s'il serait possible de déménager les personnes de ce bureau et de créer un espace pour les jeunes, pour autant qu'il y ait de la place.

M^{me} Pédat croit qu'ils ont mis une association dans ces locaux. Elle n'en sait pas plus. Elle reviendra avec la réponse. Il lui semble que quelque chose d'autre avait pris place.

Elle lui demande de se renseigner et de partager ce qu'elle aura trouvé.

Une commissaire revient sur le texte de la motion qui indiquait 80 000 jeunes en âge de 12 à 25 ans. Elle aimerait savoir combien de jeunes se retrouvent sur les places de jeu et dans les endroits gérés par la Ville. Ensuite, une invite de la motion parle de Sécheron. Elle invoque le fait qu'il faudrait mettre en place des espaces d'accueil à Sécheron. En effet, les habitants du quartier ont fait une pétition en disant qu'il n'y avait pas d'espace pour les jeunes.

M^{me} Pédat revient sur la pétition. Elle dit que le SEJ ne peut pas traiter les jeunes de 12 à 25 ans tous ensemble. Cela ne paraîtrait pas approprié. Les 12-15 ans utilisent beaucoup les maisons de quartiers. Elles sont vraiment très pleines et on a une très belle offre. Les 15-18 ans aussi, mais les 18-25 ans beaucoup moins. Elle n'a pas de réponse sur le nombre de jeunes, elle ne saurait pas comment l'évaluer. Pour les plus petits, la fréquentation de la MQ est sur inscription (ce serait éventuellement quantifiable). En revanche, pour les plus grands, ce serait très approximatif, car c'est en accueil libre. Elle relève que dans l'espace de Sécheron ils vont essayer de mettre en place des locaux accompagnés avec des TSHM, parce qu'il y a moins de réponse sur cette zone-ci et aussi moins de jeunes. Concernant l'Espace 99, beaucoup de force a été mise pour ouvrir ce local. Pour elle, avec le local 99, il y a vraiment une réponse pour les jeunes. Les adolescents se réjouissent de prendre ce local de manière autonome. Elle ajoute qu'il y a l'association Rinia contact qui leur offre un accueil également.

Elle soulève que la Ville s'occupe des 18-25 ans, mais se demande pourquoi on a décidé de s'occuper des jeunes jusqu'à 25 ans. Elle s'interroge si c'est dû au fait qu'il y a la formation obligatoire jusqu'à 18 ans à Genève.

M^{me} Pédat répond qu'à Genève il y a la formation obligatoire jusqu'à 18 ans. Le cadre des 25 ans est une petite tranche. Il y en a qui ont vraiment besoin d'être encore suivis après la majorité. Il y a notamment l'Hospice général qui peut accompagner le jeune jusqu'à 25 ans. Cela peut aussi être prolongé jusqu'à 25 ans par rapport aux droits (selon la loi sur l'enfance et la jeunesse). C'est un cadre construit par l'observation de la réalité de ces jeunes.

Une commissaire mentionne qu'à Plainpalais on a créé le skate-park pour faire en sorte que les jeunes se sentent bien, mais la plaine est grande et on ne fait rien pour les accueillir la nuit. Elle relève qu'ils vont dans les lieux où ils se sentent bien. Même s'ils ne pratiquent pas forcément le skate-board, ils viennent, car ils savent que les jeunes sont les bienvenus. D'un côté, on crée des regroupements de jeunes avec des activités et, d'un autre côté, on les chasse.

M^{me} Pédat revient sur l'organisation des 10 ans du skate-park. En ayant discuté avec les jeunes, elle a noté qu'ils ne veulent pas être constamment associés au côté festif de la plaine. A l'occasion de cet événement, ils ont souhaité que les

activités nocturnes prennent place à un autre endroit que sur la plaine. Cela a eu lieu à la Kzern, qui est un lieu dédié aussi à la jeunesse. Elle insiste sur le fait que l'usage de la plaine de nuit n'est pas ce qu'il y a de mieux, car il n'y a pas que des jeunes. Créer un lieu répondant aux besoins de la jeunesse nécessite que ce soient des lieux qui puissent être modelés. Par exemple, on peut prendre la réalité de l'espace de quartier. Si, dans les locaux, il y a une table, quatre chaises, des murs blancs et qu'ils n'ont rien le droit de mettre sur les murs, c'est dur, ils ne peuvent pas s'identifier. Un lieu dédié à la jeunesse devrait être construit avec eux.

Séance du 13 octobre 2022

Audition de M. Yann Boggio, secrétaire général à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)

M. Boggio pense que la Ville de Genève a un réel besoin d'avoir des espaces qui sont considérés comme des espaces en accueil libre. Il serait bien sûr possible de discuter de cette question d'espace d'accueil libre après, mais il est en tout cas certain que ces jeunes ont besoin d'espaces qui sont sous une forme de gestion accompagnée, c'est-à-dire qu'ils permettent à des groupes de jeunes de trouver un endroit à défaut d'une allée, mais surtout qu'ils puissent expérimenter et développer leurs projets, leur propre autonomie et trouver des espaces dans lesquels ils peuvent avoir une certaine forme d'expression entre eux.

Cependant, il ne suffit pas simplement de mettre des locaux à disposition car la pratique montre que, pour un nombre important de jeunes, il est intéressant d'avoir des pratiques dites de «locaux en gestion accompagnée», c'est-à-dire une forme de contractualisation entre une commune, un groupe de jeunes (dont a minima un majeur) et une équipe comme les TSHM pour pouvoir être dans une logique non pas de surveillance accrue immédiate et continue de cette jeunesse, mais qu'ils puissent disposer d'un acteur relais pour exprimer un certain nombre de leurs besoins, leurs difficultés et ce qu'ils rencontrent comme projets afin de voir comment ils s'expriment sur d'autres espaces. Il pense aussi que c'est intéressant de ne pas simplement offrir des locaux mais aussi un minimum d'accompagnement qui puisse permettre un suivi, peut-être pas régulier mais au moins aléatoire, afin de suivre ce qui s'y passe.

La semaine dernière, il a aussi évoqué le fait qu'ils avaient plus d'une soixantaine de locaux en gestion accompagnée sur les autres communes qui permettent à une centaine de groupes d'en user. Partant, ils essaient aussi de mutualiser ces locaux bien qu'ils ne puissent pas être occupés de manière permanente 24/24h, ce qui les pousse à mutualiser par exemple un local en permettant à deux ou trois groupes différents de l'utiliser dans des temporalités différentes. A cet effet, ces derniers doivent se mettre d'accord sur l'occupation de ces locaux afin de per-

mettre notamment l'expression de la musique mais pas uniquement. En effet, la musique représente une partie très importante de ce potentiel et beaucoup de jeunes cherchent à disposer de locaux pour pouvoir exprimer une forme de créativité, ce qui est très bien mais cela suppose aussi de les accompagner dans cette découverte de la musique, parfois avec des TSHM qui y sont dédiés avec l'exemple de Carouge qui a un écosystème avec des groupes de jeunes âgés de 12 à 25 ans, ce qui est assez intéressant car cela permet d'avoir un suivi sur le développement, et sur des acteurs relais dont ils ont besoin à un moment donné dans le cadre d'enregistrements, de pouvoir les mettre sur les petites scènes ou les cafés-restaurants et ce, pour qu'ils puissent s'exprimer tout en créant une dynamique d'autonomisation permanente qui les fait grandir.

Il rappelle aussi qu'une logique d'action collective permet de grandir quel que soit l'âge, et c'est particulièrement intéressant pour cette jeunesse-là, d'autant plus qu'ils viennent de traverser deux ans où la question des relations sociales structurées, la friction sociale de genre et d'âge est devenue très compliquée pour eux. Il est donc intéressant d'aborder ça sur une certaine durée, c'est-à-dire en créant deux lieux au sein desquels il peut y avoir cette fiction sociale positive sur une durée suffisamment longue.

Cependant, cela a des contreparties: la première des contreparties est d'accepter, en tant que «monde adulte responsable et garant des normes», de leur donner du pouvoir, car il y a une certaine marge de liberté sur ce qu'ils sont en train de faire, ce qui est très intéressant mais il faut être dans une logique d'acceptation. Le fait d'offrir des locaux à des groupe de jeunes implique une logique d'expérimentation avec une dynamique de gestion plus ou moins contrôlée, c'est-à-dire qu'il faut accepter de ne pas être dans une logique de surveillance permanente. Cet équilibre suppose aussi pour l'acteur public une certaine forme de délégation de pouvoir comprise et admise.

Questions des commissaires

Une commissaire rappelle que l'idée des locaux en gestion accompagnée s'est soldée par des échecs en Ville de Genève car elle rappelle qu'il y a beaucoup de jeunes qui ne sont pas capables de porter eux-mêmes leurs projets et ne sont pas non plus capables de formuler un besoin. Finalement, cette motion est surtout ciblée pour ces jeunes. Il y a effectivement des TSHM, qui ne sont pas des animateurs, et qui proposent de l'accompagnement pour des jeunes qui sont dans le processus d'autonomisation et de gestion de locaux. Elle demande donc ce qu'il propose pour les autres jeunes qui n'arrivent pas à se porter.

M. Boggio est d'accord avec la remarque de la commissaire et lui rappelle que la fréquentation des maisons de quartier n'est plus aussi élevée qu'avant, ce qu'il faut aussi accepter. Il pense cependant que la mise à disposition de sites

en accueil libre est intéressante en tant que tel. Cependant, il faut accepter de ne pas être dans une logique d'autonomisation car il y a une présence professionnelle permanente dans tous les locaux d'accueil libre qui peut accompagner ces jeunes. Pour reprendre un des éléments des considérants, certains quartiers sont effectivement aujourd'hui sous-dotés et mériteraient qu'on y consacre un investissement supérieur.

La commissaire trouve cette idée intéressante étant donné que la Ville a déjà un dispositif social de proximité. Elle demande donc si la Ville aurait légalement le droit d'engager des animateurs tout simplement dans des grands espaces de quartier.

M. Boggio répond que oui car ils n'ont pas le monopole d'exploitation.

Une commissaire passe ensuite à l'espace de quartier de Sécheron qui ne compte aucune MQ. Elle en déduit donc qu'il serait justifiable dans ce cas d'y implanter un ou plusieurs animateurs pour aller dans le sens du besoin des jeunes et demande à M. Boggio son avis.

M. Boggio est tout à fait d'accord. En revenant sur la remarque de la commissaire disant que les jeunes n'ont pas de projet, il pense que la Ville ne développe pas assez d'appels à projets à destination de la jeunesse.

Une commissaire a une question sur la tranche d'âge des 15-25 ans, qui est une tranche d'âge assez spéciale et longue d'une dizaine d'années. Elle demande donc s'il ne serait pas préférable de diviser cette tranche d'âge en sous-tranches, commençant par la première catégorie des 15-16 ans qui est charnière, suivie de la catégorie des 16-20 ans puis enfin de la catégorie des 20-25 ans qui rencontre des problématiques très différentes.

M. Boggio est tout à fait d'accord et pense que les 15-16 ans sont plus concernés par des politiques d'accueil libre, les 17-18 ans eux sont plus concernés par le développement d'accompagnement au développement de projet. Concernant les 22-25 ans, il faut généralement travailler sur d'autres problématiques au cas par cas.

La commissaire en déduit que les problématiques rencontrées par les 22-25 ans sont des problématiques réglables avec des TSHM et non par des animateurs.

M. Boggio répond qu'il est possible aussi d'effectuer de l'accompagnement distant si ces jeunes sont dans une logique d'autonomie. Autrement, les TSHM s'occupent de l'intensification d'accompagnement individuel selon les cas et la première option n'exclut pas la deuxième.

La commissaire poursuit en disant qu'elle construit une pensée autour des jeunes qui ne savent même pas qu'ils peuvent avoir des besoins, et certains

groupes de jeunes de 15 à 25 ans ont des besoins extrêmement spécifiques qui vont bien au-delà d'un lieu d'accueil. Elle demande à M. Boggio s'il est d'accord.

M. Boggio répond par la positive.

La commissaire se demande alors comment il est possible de penser un projet pour des jeunes qui ne sont pas capables de mettre des mots sur leurs envies.

M. Boggio fait référence à une expérience ayant eu lieu sur Bellevaux, quartier déshérité au nord de Lausanne, et dans lequel il y a eu un effondrement de toutes les structures d'appui social lorsqu'il n'y avait plus du tout de public. Pro Senectute et la Ville de Lausanne ont donc lancé un travailleur social dans une démarche expérimentale. Il a donc arpenté le quartier pendant trois à cinq mois et a produit un recueil d'observations sur ce qu'il observait dans le quartier. Il a ensuite organisé des forums qui ont pu matérialiser des besoins de projets de manière plus précise. Il est donc intéressant de recueillir ces éléments-là et de devenir premièrement le porte-parole, puis celui qui va reporter la parole et enfin celui qui va permettre à ceux qui n'osent pas prendre la parole de le faire. La mise en résonance d'observations avec le public direct du quartier est aussi très importante.

La commissaire ajoute que, selon elle, une des manières d'approcher ces jeunes est de les raccrocher à des besoins en collectivité en leur proposant des jobs dans la MQ, notamment des jobs intergénérationnels qui seraient raccrochés à une forme de sociabilité encadrée qu'il leur serait utile d'une manière ou d'une autre. Elle demande alors si cette idée avec les 15-25 ans serait possible dans les maisons ou espaces de quartier.

M. Boggio n'a pas le compte exact du nombre d'heures de jobs qu'ils donnent par année dans les maisons de quartier mais il est question de plus de 26 000 heures dans le travail social hors murs. Il est effectivement question de remobiliser cette jeunesse pour qu'elle puisse grandir et c'est une pratique très intéressante. Cependant, le salaire horaire minimum pose problème car il ne sait pas s'il faudrait rémunérer ces jeunes à la hauteur de quelqu'un qui est derrière une caisse toute la journée. Ils sont donc à plus de 50 000 heures de travail par année entre BAB-VIA et la FASE. Il donne ensuite l'exemple de Chêne-Bougeries où des jeunes ayant des comportements particulièrement difficiles dans le quartier sont sollicités pour devenir les officiants de tous les apéritifs communaux, ce qui veut dire qu'ils sont en interaction directe avec les magistrats et conseillers municipaux, et ce qui provoque un sentiment d'appartenance au territoire et donc moins d'incivilités.

La commissaire demande pourquoi la Ville de Genève est l'employeur des TSHM et non pas la FASE.

M. Boggio répond que la magistrate de l'époque, dont il ne citera pas le nom, a voulu développer quelques éléments de travail social hors murs mais de façon

moins poussée que ce qu’ont effectué les TSHM. Cela date d’une époque où les relations entre la FASE et la Ville de Genève n’étaient pas positives.

La commissaire demande si ces relations évoluent.

M. Boggio répond qu’il en est à sa troisième tentative de rapprochement mais sans succès.

Une commissaire demande s’il faut obligatoirement un projet soutenu par des associations pour qu’il y ait des animateurs en bibliothèques ou en maisons de quartier.

M. Boggio répond qu’ils sont sur des modèles d’associations différents. Au niveau cantonal, ils ont 47 maisons de quartier qui sont sur un modèle d’association qui pilote le programme d’action, qui a un certain nombre de prérogatives RH et dont ils sont les employeurs. Dans cette logique d’animation, ils ont plusieurs endroits dépourvus d’associations dont notamment Bernex qui avait refusé la création d’une MQ en 1992. Sur la question de la jeunesse, ils ont monté avec les communes de Lancy et Plan-les-Ouates une expérience pilote de MQ sans association car ils ont un foisonnement associatif comme dans tous les quartiers de Genève. Le but est de savoir comment travailler avec ces associations afin que le quartier reste animé en préservant cette dynamique associative qui vient de naître.

M. Boggio ajoute qu’ils ont 47 pratiques différentes avec autant de modèles d’organisation associative qu’ils ont de maisons de quartiers, avec des fois des idées de nouvelles approches. Il pense que chaque modèle correspond à une réalité de quartier et il refuse de créer des associations ex nihilo qui seront mises sur le devant de la scène pour justifier le fait que ce sont des maisons de quartier comme les autres car cela ne sert à rien.

La commissaire revient sur les appels à projets et demande s’il inviterait la Ville à modifier sa façon de gérer ces appels.

M. Boggio répond qu’il a vu à l’époque les appels à projets lancés pour des espaces de quartier mais ils ne s’adressaient pas à des adolescents.

La commissaire est d’accord mais certains projets étaient destinés aux adolescents.

M. Boggio répond qu’il faut adapter l’appel à projets à la cible visée et la diffusion de l’appel ne se ferait pas au travers d’un journal communal ou par les canaux standards, mais se fera surtout auprès de la densité scolaire autour des écoles du secondaire II, par exemple. Il faut donc formater autrement l’appel à projets.

Une commissaire rappelle qu’il y a déjà eu une pétition concernant l’ouverture d’une MQ à Sécheron et elle se demande s’il avait été contacté à ce sujet.

M. Boggio n'en a pas connaissance.

La commissaire demande si la FASE serait compétente pour faire un appel à projets s'il est contacté au sujet de cette pétition.

M. Boggio répond que la Ville de Genève doit être totalement partenaire de ce projet. Il ajoute qu'il y a un certain nombre de coopératives autour du quartier de Sécheron qui montrent un niveau d'engagement suffisant pour aller plus loin dans la structuration d'un vrai projet.

La commissaire demande si le fait d'accompagner les jeunes jusqu'à 25 ans est nouveau.

M. Boggio pense que la scolarité en est l'origine étant donné que le suivi se fait jusqu'au secondaire II, voire jusqu'à la fin des études supérieures, et rappelle que les 18-25 ans sont dans une phase de transition que ne rencontre pas une personne de 30 ans, par exemple. Enfin, cette tranche d'âge est informative mais la FASE peut se retrouver à poursuivre le suivi d'un jeune de plus de 25 ans car le travail est en cours.

Une commissaire en conclut que c'est finalement un choix politique de mettre des animateurs là où le besoin se ressent selon les communes. Elle trouve aussi la définition d'animateur socioculturel très pertinente sur leur site car ce n'est pas uniquement quelqu'un qui organise une séance de cinéma. En effet et toujours selon la définition du site de la FASE, «selon la Coordination des écoles suisses d'animation socioculturelle (CESASC) (1990), l'animation socioculturelle est une intervention sociale inscrite dans un contexte économique, culturel, social et politique donné. Elle comprend toutes les initiatives qui visent à mobiliser des individus, des groupes, des collectivités en vue de la réappropriation des divers aspects de leur vie quotidienne liés à l'environnement socioculturel». L'animateur fait en effet un vrai travail avec les jeunes et est là pour ceux qui ont des besoins qu'ils n'arrivent pas à exprimer ou qui ne savent même pas qu'ils en ont.

M. Boggio remercie la commissaire pour sa petite parenthèse qui méritait d'être soulignée. Il tient tout de même à rappeler que les animateurs socioculturels sont engagés sur mandat des TSHM et ne sont pas des éducateurs.

La commissaire demande comment il serait possible de faire évaluer les appels à projets pour qu'ils soient plus inclusifs pour les jeunes.

M. Boggio répond que cela dépend de l'objet mais ils ont de très bonnes expériences avec beaucoup de communes avec une expression d'un début de besoin vérifié et travaillé et qu'ils accompagnent pour les amener devant l'autorité politique, qui y répond directement. L'appel à projets est réalisé par l'administration

et va s'adresser à un certain type de jeunesse, ce qui est différent. Il tient aussi à rappeler que ce travail est un apprentissage de démocratie et de citoyenneté pour ces jeunes.

Un commissaire demande quel organe entre la Ville et la FASE s'occupe des jeunes qui n'ont pas de locaux à disposition car il y a plein de jeunes qui flânent dans la rue sans pouvoir se réunir dans un lieu précis.

M. Boggio répond que leur mission se cantonne à l'animation socioculturelle. Cependant, il y a des conventions de fonctionnements avec les différentes communes pour se répartir les différentes tâches. Techniquement, chaque commune dispose de locaux et la FASE met à disposition les ressources en personnel qui sont en partie remboursées via le Canton et en partie par la commune. Ils ont aussi un rôle de défense du métier, ce qui veut dire qu'ils ne laisseront pas une association s'égarer sur un sujet qui sort du cadre de la charge cantonale des centres. Enfin, il y a l'aspect d'échanges d'expériences et du suivi global avec certaines institutions cantonales car ils ont une vision très claire de ce qui se fait sur l'entièreté du territoire. Ils sont donc l'intermédiaire entre le Canton et les communes.

Une commissaire demande s'ils adaptent le nombre d'animateurs en fonction de la croissance d'un quartier.

M. Boggio répond que chaque personne engagée est affectée à un lieu d'affectation dans leur technologie RH. Il y a donc un attachement au lieu et au projet défini. Ils ont des taux RH par lieu qui sont aussi prédéfinis et sont dans une dynamique d'augmentation des postes chaque année car le canton de Genève explose.

Une commissaire parle surtout des ressources développées en fonction des besoins.

M. Boggio répond que c'est relativement statique pour une MQ. Il y a des maisons de quartiers qui n'ont pas vécu d'augmentation depuis dix ans et d'autres dont les besoins ont explosé comme à Meyrin. Ils modulent donc les besoins en fonction de la réalité du terrain.

La commissaire revient sur l'exemple de Lausanne en confirmant que la personne qui s'y est appliquée a eu une capacité phénoménale pour comprendre comment créer des espaces du possible, et demande s'il arrive à identifier ce qui déclencherait à Genève une dimension créative des appels.

M^{me} Boggio répond qu'il est très compliqué de trouver ce type de personne car c'est une question de posture et de compréhension des enjeux sociaux.

La commissaire pense que certains artistes ont un énorme engagement social.

M. Boggio répond que c'est ce que font les Créateliens dans le quartier des Pâquis car ils utilisent le média culturel pour pouvoir créer des dynamiques sociales, y compris dans la rue.

Une commissaire rebondit aussi sur l'exemple de Lausanne et elle a pu constater avec les Ludobus aux Pâquis qui occupaient l'espace de façon très positive, avec la place de la Navigation occupée par des personnes alcoolisées dès le matin. Les deux manières d'occuper l'espace ont cependant réussi à cohabiter jusqu'à un certain point et elle se permet de faire un parallèle avec l'exemple de Lausanne car elle a compris à quel point il est important de voir que toutes les problématiques doivent être prises en considération pour qu'un événement ait un réel succès.

Ensuite, elle demande comme la FASE collabore avec la Ville de Genève pour faire bénéficier la Ville de ses expériences et de ses projets à succès.

M. Boggio répond qu'ils ont des pratiques de formation internes auxquelles la Ville est systématiquement invitée et ils en ont fait une récemment sur la place de l'animation socioculturelle. Il ajoute que le rapport de proximité administrations-citoyens n'est pas le même que dans les autres communes car c'est une question de taille mais cela pose certains enjeux assez intéressants pour savoir si la Ville sait se nourrir des expériences des autres. Il pense ainsi que la seule voie possible est l'échange d'informations car il y a une prétention de la Ville presque naturelle alors que d'autres expériences pourraient lui profiter. Revenant à sa première remarque, il est clair que ce n'est pas possible de faire abstraction des différents groupes qui occupent la place publique et c'est intéressant de se demander comment il est possible de lier les deux.

Une commissaire demande si la FASE est bien l'employeur du personnel et si les maisons de quartier sont toujours indépendantes de leurs projets et donc décident du taux d'occupation.

M. Boggio répond par la positive car c'est un partenariat entre les financeurs et l'association.

Une commissaire demande s'il trouve cette motion utile et réalisable et si elle pourrait répondre à un réel besoin.

M. Boggio ajouterait un autre élément à la deuxième invite qui est d'effectuer un recensement des locaux de la Ville de Genève utilisables, mais il souligne qu'il y a aussi les locaux cantonaux scolaires qui mériteraient d'être analysés et qui sont sous-employés comme les préaux d'écoles. Il pense qu'il est toujours préférable d'expérimenter un certain nombre de projets au risque de passer à côté de magnifiques opportunités.

Séance du 8 décembre 2022

La présidente informe les membres de la commission que M. Nelson Bras Gonçalves remplacera de M. Thomas Blanchot pour l'audition.

Audition de M. Nelson Bras Gonçalves, animateur socioculturel à la MQ des Pâquis

M. Gonçalves se présente en tant qu'animateur socioculturel de la MQ des Pâquis, au secteur adolescents et jeunes adultes. Il informe avoir seulement pris connaissance du titre de la motion et non du texte.

M^{me} Zbinden, la motionnaire informe M. Gonçalves que des jeunes ont besoin d'être ensemble et de profiter de locaux. Ce poids ne peut pas être porté par les maisons de quartier ou les THSM qui ont déjà beaucoup de travail. La motion demande donc de trouver une solution pour les jeunes qui ne peuvent pas être dans des locaux en gestion accompagnée, sans solliciter les institutions qui sont déjà actives. Il y a plus de 25 000 jeunes en ville de Genève pour quelques locaux en gestion accompagnée et 17 maisons de quartier. L'idée de la motion est de trouver un système dans les endroits où il n'y a pas de locaux et de pouvoir proposer des lieux de rencontre pour les jeunes avec un animateur pour les accueillir. Il faut répondre à un réel besoin existant déjà avant la pandémie. Il faut que la Ville prenne ses responsabilités et puisse proposer quelque chose.

La présidente propose à M. Gonçalves de partager son expérience professionnelle.

M. Gonçalves explique que la MQ des Pâquis est une grande maison dans le paysage des maisons de quartier de la ville et du canton. Il y a 8 animateurs et un secteur «adolescents» dont M. Gonçalves et M. Blanchot s'occupent. Il y a une charte pour les centres de loisirs qui permet que leur travail soit en accord avec des valeurs telles que l'accueil libre. Il explique qu'ils pratiquent l'adhésion libre à leurs espaces pour les jeunes remplissant les critères de l'âge (12-18 ans) et du respect des autres. A l'intérieur de ces tranches d'âges et géographiques, il y a une pratique de non-discrimination pour que le lieu fonctionne. Leur travail au quotidien est de permettre à tout le monde de se sentir bien dans cet espace et de venir quand ils le souhaitent. Le rôle des travailleurs sociaux est de réguler les rapports de force et les jeux de prise de pouvoir pour que chacun se sente bien. C'est une utopie car quand certaines personnes occupent un espace cela signifie que d'autres ne l'occupent pas. Il y a souvent une représentation d'un type de profil de jeunes selon les générations et les époques.

Aux Pâquis, il y a beaucoup de garçons qui viennent plus jeunes que dans le passé. M. Blanchot et M. Gonçalves ont travaillé pour permettre aux plus jeunes d'avoir une place et ne pas avoir un trop grand écart d'âge. Ils se félicitent d'avoir

régulièrement des jeunes de 12 ans qui viennent. Quand ces jeunes vont atteindre l'âge de 18 ans, il y a un rituel de passage à l'âge adulte. Dans le cadre de ce rituel, il y a une partie de ces jeunes ayant déjà la majorité qui vont bénéficier des quelques mois et d'autres dont le rituel se fait avant la majorité. Il ajoute qu'ils côtoient moins des jeunes de 17 ans. Certains sont des habitués et fréquentent la MQ tous les jours. D'autres viennent ponctuellement à certains moments de la semaine lorsqu'ils en ont l'occasion, pour retrouver leurs amis ou lorsque leurs parents le permettent. A partir de 15-16 ans, il y a l'école secondaire avec des exigences scolaires plus importantes. Dans la tranche d'âge de 16-17 ans qui fréquente souvent la MQ, ce sont des jeunes qui n'arrivent pas à suivre le parcours scolaire régulièrement, qui arrêtent périodiquement l'école ou qui ne s'intéressent pas à l'école. Il est parfois difficile pour les jeunes de 18 ans de quitter les lieux et donc le lien avec l'espace et les travailleurs peut être maintenu. Il y a l'espace tout public où ils peuvent venir mais il est attendu d'eux qu'ils se comportent comme des citoyens adultes. L'espace y est différent, il n'y a pas de canapés ni de sirops mais les animateurs sont à côté et peuvent passer et discuter avec eux.

Questions des commissaires

Une commissaire demande en quoi il est important qu'il y ait des animateurs pour l'accueil libre et pourquoi ils ne peuvent pas être remplacés par d'autres personnes.

M. Gonçalves répond que c'est important car c'est une approche très subtile qui demande une posture professionnelle accueillante et bienveillante. Cela demande également de bien comprendre le cadre et pas uniquement de mettre en place un cadre classique comme dans les autres institutions telles que l'école ou la famille. Il ne s'agit pas de vouloir faire respecter le cadre à tout prix avec un mécanisme de sanctions. La plus-value de l'animation est le savoir du métier des professionnels qu'ils mettent en œuvre dans la prise en considération du jeune avec une vision globale et une posture équitable. La pertinence d'avoir des animateurs permet d'appréhender les situations, de faire des diagnostics et d'analyser les dynamiques sociales. Il y a un travail important de dynamiques de groupes et de sociologie parfois. C'est une prise en charge collective mais parfois il y a un retour vers l'individuel lorsque c'est nécessaire. C'est comme cela que l'individu est remis en place dans le collectif.

La commissaire remarque que la motion va dans ce sens. Elle explique que la motion demande une présence professionnelle. Elle demande si un espace sans personne pourrait fonctionner et ce que M. Gonçalves en pense.

M. Gonçalves répond que cela pourrait marcher mais qu'il faut être conscient des risques. Il faut être prêt à voir émerger des chaos suivis de régulations jusqu'à ce que tout le monde comprenne l'utilité de cet espace. Il estime qu'un exécutif ne

serait pas prêt à prendre ce risque. Ce serait une expérience sociale très intéressante qui se fait notamment lors de squattage. Il explique qu'ils ont affaire à des jeunes en construction d'identité, ce qui complexifie l'idée. En pratique, M. Gonçalves estime que c'est compliqué de n'avoir personne. Ces jeunes ont besoin de cadre et ils cherchent parfois les limites pour savoir où elles se situent. Il souligne que les maisons de quartier cadrent beaucoup. Les jeunes dans les maisons de quartier savent qu'ils n'ont pas le droit de faire n'importe quoi même s'ils le tentent parfois.

La commissaire demande si c'est aux 17 maisons de quartier d'assumer toute la problématique de l'accueil des jeunes et si c'est aux TSHM d'être sous pression. Elle demande si la Ville devrait réfléchir à nouveau sur sa posture et son rôle dans l'accueil.

M. Gonçalves répond qu'il ne pense pas que ce soit aux maisons de quartier de faire tout ce travail. Il explique qu'il est formé en sociologie et qu'il faut d'abord faire une étude exploratoire de ce qui se fait dans le travail social. Il faudrait d'abord enquêter, se rendre compte des besoins puis se poser la question des ressources qui devraient être attribuées. Il faut aussi se demander si la Ville doit faire quelque chose. Il serait intéressant d'échanger sur ce qui va être fait avant que ce soit mis en place. Il explique qu'il ne pourrait pas dire personnellement où des espaces doivent être mis dans la ville de Genève. Il rejoint les considérants de la motion qui relèvent qu'il manque des espaces. Concernant Sécheron, M. Gonçalves considère qu'il y a une population plus conséquente qu'au départ notamment avec les nouvelles constructions, dont des jeunes, et que rien n'est fait. Il explique qu'ils n'ont pas les forces d'ouvrir une antenne là-bas. M. Gonçalves et M. Blanchot défendent un travail de qualité et il n'est pas question de se démultiplier pour faire un travail au rabais. Il y a besoin de deux animateurs car il faut pouvoir croiser le regard. C'est difficile de porter un lieu tout seul. Parfois il y a des situations difficiles avec 40 jeunes et des situations d'urgence. Il estime qu'il est très dur d'être seul et que la charge mentale peut être importante. Il faut idéalement 1 à 2 animateurs.

La commissaire réagit aux propos concernant Sécheron et informe M. Gonçalves que l'une des propositions est de lancer un projet pilote à Sécheron ou à l'Espace 99 qui sont des lieux que les jeunes investissent déjà.

M. Gonçalves répond qu'il faudrait questionner les jeunes. C'est une pratique essentielle de l'animation de partir de la population concernée et de voir quelles sont ses envies. Il faut tout entendre et poser sur la table ce qui est clairement possible. Selon lui, être transparent et avoir des rapports horizontaux fonctionne alors que de prendre les jeunes de haut ne fonctionne pas.

Une commissaire est interpellée par le fait que l'espace aux Pâquis est essentiellement occupé par des jeunes garçons. Elle demande s'ils sont deux personnes travaillant à la MQ.

M. Gonçalves répond qu'ils sont une équipe de 8 personnes dont 2 animateurs référents pour le secteur adolescents et une équipe de 5 moniteurs. Sur le terrain, il y a en permanence 1 animateur, 2 moniteurs et 1 stagiaire. Le Terrain est le lieu qui est dédié aux jeunes.

La commissaire demande s'il y a des jeunes qui viennent toute la journée.

M. Gonçalves précise qu'ils ne font pas de la concurrence à l'école. Ils ont un accueil après l'école. Ils ouvrent à partir de 16 h et à partir de 14 h les mercredis.

La commissaire demande pourquoi il n'y a pas de filles dans les maisons de quartier.

M. Gonçalves répond que cela a trait à la sociologie; l'occupation de l'espace public, «les femmes à la maison» ou le fait qu'il est mal vu pour les femmes d'être dehors. Il y a des filles qui aiment être dehors et qui vont à la MQ. Ils observent qu'elles viennent par initiation ou par groupes de filles. Il y a des «moments filles» où ils essaient de faire en sorte qu'elles s'approprient cet espace où les garçons sont surreprésentés. Il explique qu'à terme ils souhaiteraient qu'il n'y ait plus de «moments filles» et qu'elles soient là au même titre que les garçons. Il y a des filles qui ne viennent qu'aux «moments filles» et d'autres qui viennent à d'autres moments. Il est déjà arrivé qu'il y ait plus de filles que de garçons. Il y a une lutte permanente avec les garçons pour leur faire comprendre que les «moments filles» ne vont pas disparaître. Le travail quotidien sur la posture des garçons pour leur faire comprendre que les filles sont les bienvenues ne se voit qu'après des années. Il y a également le fait que les parents ne laissent pas faire aux filles ce qu'ils laissent faire aux garçons. C'est un problème qui peut se voir sous un autre angle.

La commissaire relate avoir discuté avec un animateur de la MQ de Saint-Jean, qui observait que parfois les jeunes arrivent en bandes, ne s'intègrent pas et que des conflits peuvent apparaître.

M. Gonçalves répète qu'un espace occupé implique que des personnes ne l'occupent pas. Il y a une cinquantaine de jeunes qui viennent régulièrement dont environ 20-30 qui viennent tous les jours. Ils se connaissent pratiquement tous. C'est parce que la bande est large qu'elle intègre des «sous-bandes» et donc cet effet est amenaisé. Cette réalité n'est donc pas vécue aux Pâquis par chance et par circonstances. Il explique qu'ils sont garants uniquement de ce qui se passe à l'intérieur de la MQ et autour mais pas de ce qui se dit au-delà. S'ils entendent des propos qui vont contre l'accès aux espaces pour tous, ils peuvent intervenir. Mais ils ne peuvent pas maîtriser ce qui se passe au-delà.

Une commissaire revient sur la limite à 18 ans ainsi que le rituel pour que ces jeunes qui quittent la MQ. Elle explique qu'il y avait une tradition aux Pâquis depuis quarante ans qui est que les jeunes quittant la MQ occupent le préau de

l'école. Elle demande s'ils savent où vont les jeunes une fois qu'ils quittent la MQ et quelles sont leurs possibilités dans le quartier.

M. Gonçalves précise que chaque MQ est libre de fixer cette limite où elle le veut. Par exemple la maison de jeunes de l'Eclipse accueille des jeunes jusqu'à 25 ans. D'autres maisons ont des secteurs adolescents entre 15 et 20 ans. Il explique qu'il y a une réflexion sur le sujet pour savoir s'il est pertinent d'ouvrir aux jeunes jusqu'à 20 ans. Les jeunes qui atteignent 18 ans sont déjà insérés et ils sont peu nombreux. Sur les 30 jeunes accueillis régulièrement, il y en a entre 5 et 8 qui ont 18 ans et qui auraient besoin d'être encore connectés à la MQ. M. Gonçalves souligne que ces jeunes vont de toute façon traîner dans le préau avant, pendant et après les heures d'ouverture. L'école des Pâquis est un espace particulier, comme une sorte de place du village, ce que les habitants ont de la peine à comprendre. Il a été observé dernièrement que les adolescents et les plus âgés (18-22 ans) sont moins dans le préau mais occupent le mobilier abandonné des différents projets mis en place par la Ville. En hiver, ils vont aussi dans des parkings. Parfois cela ne se passe pas bien mais parfois cela se passe très bien. Ils veulent voir leurs amis et les parents n'ont pas envie de les avoir à la maison. La question qui se pose est pourquoi il y a des jeunes dehors à partir de 22 h. A partir du moment où il y a des jeunes dehors à partir de 22 h, un endroit au chaud est important. En été, ils se délocalisent et se retrouvent à la place De-Châteaubriand. Il y a un terrain de foot qui a subi des travaux et M. Gonçalves a discuté avec l'école des Pâquis sur la possibilité d'y mettre un couvert. S'il y avait un couvert, des jeunes pourraient s'y abriter même en hiver.

La commissaire demande s'ils imaginent ce couvert complètement fermé, avec du personnel ou seulement un espace avec des bancs.

M. Gonçalves répond qu'ils imaginent un espace très simple avec des bancs. Il relate qu'en Italie ou en Espagne il y a des terrains de foot en pleine cour d'immeubles illuminés jusqu'à 23 h. En Suisse, les gens n'ont pas l'habitude de ce type de pratique. Il explique qu'il s'agit simplement de considérer la réalité et d'en faire quelque chose. Il s'agirait de couvrir une partie du terrain, ce qui ne coûterait pas grand-chose.

La commissaire pense que cela faciliterait le travail des TSHM de savoir des jeunes, qui ne sont pas encore rattachés à une formation, regroupés à un endroit. Elle demande l'avis de M. Gonçalves.

M. Gonçalves répond qu'il n'est pas d'accord avec cette idée de contrôler les jeunes qui sont là-bas. Il pense que cela faciliterait le travail des TSHM dans le sens où ils ne seraient pas dans les lieux où ils ne sont pas désirés. Si les jeunes se retrouvent dans certains espaces, c'est qu'ils ne veulent pas voir d'adultes. L'espace n'est parfois pas adapté pour que les jeunes se retrouvent seulement

entre eux. Cela faciliterait le travail qu'ils soient dans des espaces agréables pour aller à leur rencontre.

Un commissaire relate avoir passé du temps dans la MQ plus jeune et qu'il n'a pas l'impression que la situation a évolué. Il explique que l'écosystème est mal compris dans la politique de jeunesse de la Ville, notamment le lien entre l'animation et les TSHM pour une prise en charge globale du jeune. Il demande comment le contrôle se déroule en fonction de ce qui est identifié sur le terrain avec les jeunes, comment le lien est fait avec les TSHM et s'il y a un lien avec la FASE.

M. Gonçalves répond qu'ils sont un lieu collectif et qu'ils ne s'occupent pas des problématiques individuelles. Ils font de l'accueil et des projets avec les jeunes mais ils sont en lien avec les TSHM. Il explique qu'ils ont une collaboration de réseau avec les TSHM et qu'ils sont les bienvenus dans l'espace. Ils travaillent aussi spontanément avec des TSHM, par exemple pour des petits jobs. Il y a parfois des réunions plus formelles notamment avec les écoles. Il souligne que le travail à la MQ est un travail collectif avec parfois des resserrages individuels en cas de besoin. C'est toujours un lieu d'accueil et des articulations avec BABVIA, les TSHM, etc. Il y a forcément un lien avec la FASE qui est l'organisation factière. Ils ne font pas de coordination de régions sauf en cas de besoin.

Une commissaire revient sur le fait qu'il y a 3 personnes dans l'espace d'accueil et demande combien il y a de jeunes au maximum.

M. Gonçalves répond qu'il peut y avoir jusqu'à 40 à 45 personnes. C'est des pics qui n'arrivent pas tout le temps. En été il y a moins de fréquentation car il fait beau. Dans la période hivernale, ils sont régulièrement entre 20 et 25 jeunes de 16 h 30 à 19 h.

La commissaire demande si la loi qui exige que les jeunes fassent une formation jusqu'à 18 ans peut déboussoler certains jeunes et peut les entraîner dans des moments de rupture de formation.

M. Gonçalves répond que ce n'était pas évident de comprendre ce nouveau système et qu'il y a eu regard croisé là-dessus à la FASE. Il explique que ce n'est pas très clair pour les jeunes et que c'est très mitigé. Il y a des jeunes qui n'y arrivent pas, y compris au Centre de formation professionnelle technique (CFPT). Il avait été dit à l'époque qu'ils voulaient faire du «sur-mesure» et ils se sont un peu empêtrés là-dedans. C'est très ambitieux et il faut leur laisser du temps. Certains jeunes prennent cela à la légère ou ne comprennent pas et il faudrait donc leur expliquer.

La commissaire demande qui sont les 8 personnes travaillant à la MQ.

M. Gonçalves répond qu'il y a 8 animateurs à la MQ répartis sur 4 secteurs. Il y a 3 personnes qui travaillent avec les enfants entre 4-12 ans, 2 personnes qui

gèrent l'espace d'accueil «tout public» et une personne travaille avec la salle de spectacle. M. Blanchot et lui-même travaillent avec les adolescents. Au secteur enfants, il y a 5 moniteurs et ils sont au minimum 2 avec un animateur sur le terrain.

Un commissaire explique que cette motion vise à trouver des pistes de travail sur une multiplication de lieux pour la jeunesse. Il note l'idée de lieux avec des abris et demande s'il y a d'autres pistes. Il demande comment avoir l'avis des jeunes sur ce dont ils ont besoin.

M. Gonçalves répond que concernant les pistes il faudrait aussi analyser la géographie de l'espace. Dans un lieu fermé, il faut que ce soit agréable avec des canapés et des couloirs. C'est très important qu'ils aillent envie d'aller dans le lieu sinon ils ne viendront pas. Il faut que ce soit bien du point de vue de l'espace et des personnes qui y travaillent. Une des techniques pour récolter des données est l'immersion. Il faut aller au contact des jeunes, passer du temps avec eux et expliciter la démarche. Il faut s'intéresser à eux au départ. Les questionnaires ne fonctionnent pas alors que par l'immersion, ils finiront par se révéler.

Un commissaire demande ce que les jeunes souhaitent et s'ils sont contents de ce qui est déjà fait par les maisons de quartier.

M. Gonçalves rappelle que c'est une minorité des jeunes qui occupe l'espace publique comparé à l'ensemble de la jeunesse. Pour les jeunes concernés, certains aimeraient avoir un espace en autogestion mais ils doivent encore être accompagnés. C'est ce que fait la ville de Genève et il y a actuellement des exemples positifs. Si la question est posée aux jeunes ils répondraient probablement qu'ils souhaiteraient un espace pour se retrouver le soir. Il faut se demander s'il y a des bonnes raisons de se retrouver le soir. M. Gonçalves et M. Blanchot se sont demandé s'il fallait étendre les horaires et quel message ils donneraient s'ils étaient ouverts jusqu'à 23 h. Il indique ne pas avoir de réponse là-dessus. Les jeunes ont envie de se retrouver entre eux, au chaud et sans règles. Le terrain de foot était un très bon exemple de collaboration entre les écoles, les TSHM et les jeunes qui ont été intégrés là-dedans.

La commissaire demande si d'autres choses pourraient être envisagées dans ce sens-là.

M. Gonçalves répond que c'est une bonne question. Il faudrait voir ce qui se passe avec l'occupation de la rue de Berne et dire qu'ils ont droit d'être là. C'est plutôt la question de la légitimité car l'image renvoyée est souvent les jeunes ne sont pas légitimes. Ils ont des comportements parfois pas citoyens. Lorsque les jeunes sont approchés dans un rapport horizontal pour discuter ces comportements, M. Gonçalves explique qu'ils sont bien accueillis. Alors que lorsque les personnes les abordent de haut cela a l'effet inverse.

La présidente explique avoir été interpellée par les propos de M. Gonçalves disant que si les filles n’investissent pas l’espace public c’est une question d’éducation familiale et qu’ils font avec cet état de fait. Dans une MQ financée par des fonds publics, il y a peut-être des courants sous-jacents qui permettent d’interroger ce manque de filles dans l’espace public. La mission en tant que service public pourrait tenter d’y remédier.

M. Gonçalves précise ne pas avoir dit cela mais que c’était un des éléments qui conduisait à une moindre fréquentation des filles. Il explique qu’ils ne font pas rien car ils téléphonent aux parents pour leur expliquer l’espace adolescents, ils discutent avec certaines filles et une attention particulière est mise sur cette question. C’est un constat qu’ils contribuent à casser avec parfois des effets limités.

Une commissaire remarque qu’il est demandé aux jeunes d’exprimer leurs besoins mais parfois ils ne sont pas conscients d’avoir ces besoins. Il est très difficile pour un jeune de dire ce dont il a besoin. Il y a peut-être peu d’importance portée aux faits comme les jeunes dans les parkings ou dans les halls d’immeuble. Elle estime que ce n’est pas des réponses à négliger. Elle demande si ce serait un signal fort qu’il faudrait utiliser.

M. Gonçalves répond positivement. C’est une réalité sur laquelle il faut s’appuyer. C’est dur pour les jeunes d’exprimer un besoin. Il faut prendre cette réalité et l’explicitier lorsqu’elle est transposée ailleurs.

Séance du 26 janvier 2023

Audition de M. Yves Reymond, chef de service à l’Hospice général / Point jeunes, et de M^{me} Sindy Mamonoff, assistante sociale à l’Hospice général

M. Reymond commence par présenter le dispositif Point jeunes: 1870 jeunes du canton de Genève à l’aide sociale y sont suivis. C’est un dispositif également ouvert aux jeunes migrants entre 18 et 25 ans: 500 jeunes migrants sont suivis. Au total, il y a donc environ 2300 jeunes suivis à Point jeunes. Il s’agit d’un dispositif centralisé qui dispose de guichets d’information, d’orientation sociale avec appui éducatif si besoin et la possibilité d’une aide sociale financière. M. Reymond précise qu’ils ont beaucoup de liens avec le Département de l’instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et l’Office pour l’orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) puisqu’ils ont un guichet au niveau de la formation car environ 70% de leurs jeunes adultes n’ont pas de formation achevée. Ils proposent alors un accompagnement à la formation, dans la perspective d’une restauration de la confiance et d’apprentissage de la citoyenneté. Il manque des mesures préscolaires pour redonner envie d’apprendre. Il trouve alors intéressant

d’avoir des locaux pour développer des projets. Il a des idées de travail artistique qui pourra être fait dans les locaux.

M^{me} Mamonoff précise que de nombreux jeunes aimeraient faire des associations, se retrouver en groupe. Elle estime donc qu’avoir des espaces pour se construire et se produire est intéressant. Elle ajoute que l’intergénérationnel est un élément constructif pour les jeunes car ils sont sous le regard d’adultes. Elle relève également le besoin de mettre du sens: avoir un projet déterminé permet au jeune adulte de s’investir de manière constructive.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si les jeunes migrants et les jeunes non migrants ont les mêmes difficultés face à l’éducation et à la confiance avec les autorités.

M. Reymond répond qu’il y a de nombreux points communs entre les deux. Pour certains jeunes même nés ici il y a une rupture, donc plusieurs choses à apprendre qui sont au même niveau que pour les migrants. Pour la migration, il y a la primo-information – l’apprentissage du français et des coutumes diffère par rapport aux non-migrants. Mais il y a tout de même des points communs au niveau de l’apprentissage de la citoyenneté.

Le commissaire relève que les jeunes migrants, comme ils ne connaissent pas la langue, ont une difficulté de plus.

M. Reymond répond que oui, mais que les jeunes migrants, bien que ne connaissant pas la langue, ont l’envie d’apprendre. Les autres jeunes ont été dégoûtés du système de formation et doivent donc retrouver une confiance.

Une commissaire précise que l’idée présente dans la motion de mettre des animateurs est justement là pour que quelqu’un soit présent pour le jeune. Elle trouve important de reconnaître que le jeune a un besoin d’être quelque part dans la sphère publique. Elle demande comment ils imaginent un réseau qui pourrait être mis en place entre les jeunes et eux.

M^{me} Mamonoff répond que le premier réseau pour les jeunes c’est les TSHM. Ils permettent d’aller chercher les jeunes là où ils sont et ainsi de découvrir qu’ils ont des projets construits et aboutis mais qu’ils manquent de locaux.

Une commissaire revient sur l’accueil libre prévu par les invites et demande une clarification sur leur position à ce sujet.

M. Reymond répond qu’ils ont une certaine expérience avec leur dispositif EPIC qui règle certaines difficultés dans les collectivités publiques, notamment le problème des nuisances sonores. Il ajoute que c’est un besoin du jeune de se

confronter à l'autorité et au bruit. Il considère qu'un certain cadre est nécessaire et que dire qu'il s'agit d'un accueil totalement libre ne fonctionne pas, car les lieux deviennent rapidement des lieux de fête. Un lieu non contrôlé et sans projet entraîne un résultat stérile.

La commissaire demande qui porte le projet, si c'est le lieu qui propose un projet large ou le lieu qui part des projets des jeunes.

M^{me} Mamonoff trouve pertinent de mettre des locaux à disposition et que les jeunes soumettent leurs projets.

La commissaire ajoute que, dans sa compréhension, il ne s'agissait pas d'un local pour un seul projet et demande confirmation.

M^{me} Mamonoff confirme que l'idée serait d'avoir plusieurs projets simultanés répartis sur la semaine.

M. Reymond ajoute qu'il existe plusieurs formes et qu'ils testent en ce moment une nouvelle forme avec l'association Ideavox qui propose des projets dans différents domaines – comme la bioculture, la musique, l'informatique, la chimie – avec des professionnels. Le jeune peut tester les différents projets et développer avec ses pairs des connaissances qui lui donnent envie soit de se former soit de se lancer à son propre compte dans un domaine. C'est un concept qui donne de bons résultats notamment pour les jeunes en rupture.

La commissaire revient sur la question de l'intergénérationnel sur laquelle elle demande des précisions ainsi que sur leur expérience.

M. Reymond répond qu'il faut en effet penser plus large que seulement personnes âgées-jeunes. Les projets pourraient être ouverts aussi à une tranche d'âge plus élevée que celle de 18-25 ans.

Une commissaire demande quelle est la proportion de jeunes qui travaillent sur les 1876 annoncés, par exemple avec BAB-VIA, et si la réinsertion par le travail est proposée systématiquement.

M. Reymond répond qu'il y a une série de mesures, mais qui restent insuffisantes car elles offrent entre 300 et 400 places. Il y a BAB-VIA, Move On qui concerne les jeunes atteints dans leur santé psychique et offre un l'accompagnement serré et Scène active avec une centaine de places.

M^{me} Mamonoff précise qu'il y a une autre organisation qui propose des petits jobs dans lesquels le jeune est accompagné.

Elle mentionne la question de l'Espace 99 dans lequel il n'y a plus d'encadrement et demande s'ils ont eu des retours sur le sujet, car ils ont des locaux créés par des jeunes entre 18 et 25 ans.

M. Reymond répond qu'ils n'ont pas eu de retours à ce stade.

Elle demande s'il s'agirait d'activités en journée ou plutôt en soirée.

M. Reymond répond qu'il serait bien de faire les deux. Il rappelle que les jeunes qui sont à l'aide sociale souffrent souvent de solitude.

Elle demande si les jeunes arrivent à s'en sortir et si M. Reymond et M^{me} Mamonoff sont satisfaits du programme.

M^{me} Mamonoff répond qu'elle est satisfaite, de nombreux jeunes se réengagent dans un projet de formation et stabilisent leur situation. Elle ajoute que Genève est un canton qui propose de nombreuses mesures d'accompagnement pour les jeunes adultes. Point jeunes a permis de développer une expertise sur ce qui existe pour les jeunes.

Elle demande à quoi les jeunes s'accrochent pour améliorer leur situation.

M^{me} Mamonoff répond que leur travail est de comprendre ce qui les anime et que cela varie selon les personnes. Pour certains c'est l'art, d'autres une formation qu'ils ne pensaient pas accessible, d'autres encore renouer avec la famille.

Elle demande s'ils ont suffisamment de moyens.

M. Reymond répond qu'il n'y a jamais assez de moyens, mais qu'ils s'en sortent tout de même. Il ajoute que ce qui est important c'est aussi l'action, comment travailler avec le réseau du jeune.

M^{me} Mamonoff ajoute qu'ils sont des généralistes et doivent savoir comment fonctionne le Canton pour ensuite orienter les jeunes vers le département le plus adapté à leur situation.

Une commissaire revient sur la notion d'accueil libre. De sa compréhension, cela concerne la libre adhésion mais ne signifie pas qu'il n'y a pas d'encadrement, contrairement à ce que M. Reymond a dit.

M. Reymond répond qu'ils parlent dans ce cas dans leur organisation de libre adhésion.

Une commissaire demande quel est le profil de ces jeunes, s'ils sont en rupture scolaire et en arrêt de formation.

M. Reymond répond que certains ont commencé un apprentissage mais ont échoué, ont commencé l'école de commerce mais ne voient pas de débouchés. Le parcours individualisé permet de voir qu'entre 18 et 20 ans il y a de nouveau une rupture. Il y a également les jeunes qui n'ont pas fini le cycle d'orientation, notamment à cause de situations familiales compliquées, voire toxiques.

La commissaire demande si la situation est pire qu'il y a dix ans.

M^{me} Mamonoff répond que la situation est différente. Les jeunes présentent de plus en plus des souffrances psychiatriques. Ils ont besoin d'espaces pour retrouver des liens.

La commissaire demande comment faire pour que ce ne soit pas les jeunes déjà bien structurés qui gagnent des appels à projets et comment imaginer que le projet du jeune en rupture sera retenu sur des critères objectifs.

M^{me} Mamonoff répond que les jeunes qui ont des projets, même en difficulté, sont habités par le projet. C'est donc à celui qui gère la salle de voir cette motivation.

M. Reymond ajoute qu'il y a une part de risque à prendre, en ne mettant pas des conditions trop élevées, à prendre des projets qui n'aboutiront pas forcément.

Une commissaire précise que ce projet n'imagine pas laisser des jeunes seuls dans des locaux. Elle rappelle l'existence du projet des locaux en gestion accompagnée, qui ne fonctionne pas tout le temps. Elle précise également que les espaces avec appels à projets actuels ne touchent pas tous les jeunes. Elle demande si tous les jeunes suivis ont des lieux où ils peuvent être, indépendamment de l'existence d'un projet.

M. Reymond répond qu'être sur la voie publique est aussi une volonté et non seulement une décision par défaut. Cependant il y a aussi un besoin d'avoir des lieux un peu contrôlés.

La commissaire demande si le nombre de jeunes qui arrivent chaque année augmente.

M. Reymond répond qu'il y a toujours la même proportion de jeunes à l'aide sociale par rapport au nombre total de dossiers, c'est-à-dire 14% de jeunes. Il rappelle que la moyenne d'aide pour les jeunes est la moitié de la moyenne d'aide pour les plus âgés: un jeune fait environ vingt mois à l'aide sociale, alors qu'un adulte de plus de 25 ans fait en moyenne quarante mois.

Elle demande si les jeunes doivent rembourser ensuite l'aide financière reçue.

M. Reymond répond que non, l'aide sociale n'est plus remboursable depuis 2005, mais précise que le barème pour les jeunes qui ne sont pas en formation est plus bas que pour les plus de 25 ans, ce qui représente un problème.

M^{me} Mamonoff ajoute que des mesures sont prises par l'Hospice général pour atteindre les plus jeunes entre 16 et 18 ans avant qu'ils n'arrivent à l'aide sociale, notamment avec leur unité Transition par la formation qui accompagne les jeunes en rupture de formation dont les parents sont aidés par l'Hospice général pour les raccrocher à leur formation.

Une commissaire demande où vivent les jeunes qui touchent l'aide sociale.

M. Reymond répond qu'environ un jeune sur deux vit chez ses parents – parents qui ne sont pas forcément à l'aide sociale.

La commissaire demande ce qu'il en est pour les 50% restants.

M. Reymond répond qu'une série de jeunes vit en colocation ou en résidence étudiante. Mais il y a un problème de logement à Genève. Des solutions sont développées, notamment la mise en place de résidences temporaires, mais la demande reste supérieure à l'offre. Ils ne peuvent pas laisser de personnes à la rue, ils n'ont donc pas de jeunes à la rue, sauf en cas de trouble psychique ou autre qui représentent des situations exceptionnelles.

Une commissaire demande s'il y a beaucoup de fratries.

M. Reymond répond qu'il y a rarement une fratrie.

Séance du 2 février 2023

Audition de M. Patrik Renlund, chef de service au département des affaires sociales à la mairie de Bernex

M. Renlund indique qu'il s'occupe du département des affaires sociales de Bernex depuis vingt ans. Le département a progressivement développé un service jeunesse essentiellement basé sur un mandat avec la FASe. Il indique que son service s'occupe autant des aînés que de l'aide sociale, mais également d'éléments de proximité, de médiations diverses et de solidarité internationale. Il rappelle que la commune de Bernex se répartit sur environ sept villages et comporte environ 10 000 habitants, et que la majorité du développement commence à se faire.

Le service a délégué essentiellement la mission jeunesse à la FASe; il reste toutefois très près d'eux, notamment avec une mission de cohésion sociale où ils travaillent principalement avec les 12-25 ans et encouragent l'intergénérationnel. Il indique que la particularité de Bernex est que la commune est partie d'un mandat essentiellement TSHM restés très flexibles dans la mission, ce qui correspond à la posture de la FASe vis-à-vis des communes qui consiste à rester à l'écoute des besoins. C'est pourquoi il est intéressant que les professionnels restent souples. Le service est resté à l'écoute du ressenti des TSHM et a pu leur donner différents outils pour travailler plus globalement sur la commune, notamment avec des locaux. Le but est d'instaurer le dialogue avec les jeunes dans et hors les murs. Avec un bon nombre d'actions simples, il s'agit d'aller à l'écoute des jeunes et de garder un message préventif, ainsi que d'ouvrir à divers suivis, d'abord principalement liés à l'insertion, mais cela a petit à petit été délégué à l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) avec qui le service travaille depuis

environ dix ans. Il s'agit également de développer des projets collectifs et intergénérationnels avec les jeunes et d'organiser des fêtes ensemble, cela avec un réseau composé du Service social communal, du cycle du Vuillonex, de l'APVU, de l'Hospice général, de CapEmploi, des polices municipale et cantonale.

Un point de situation a été fait avec la FASe suite au Covid, qui a permis d'identifier les axes de travail prioritaires: de renforcer la présence des travailleurs sociaux sur le terrain, d'accrocher et d'accompagner les jeunes en situation de fragilité, de valoriser les jeunes et d'encourager les comportements citoyens, de proposer des animations fédératrices et intergénérationnelles les impliquant et d'adapter les ouvertures des espaces d'accueil – locaux d'accueil libre, locaux en gestion accompagnée et le sport pour tous notamment. Il ajoute, en ce qui concerne la présence sur le terrain, qu'ils effectuent des tournées, notamment avec le bus Unité prévention parcs (BUPP) qu'ils ont eu pendant plusieurs années et qui a apporté de bons résultats. Dans les locaux, les accueils sont d'une quarantaine de jeunes d'âges différents, formant des groupes différents. Cela peut parfois être tendu mais donne essentiellement de bonnes occasions de travailler sur certaines choses.

En ce qui concerne le but d'accrocher la jeunesse, il s'agit d'être disponible pour des accompagnements individuels. Les travailleurs sociaux travaillent à atteindre cet objectif avec l'établissement d'une relation qui peut être légère au début mais qui devient progressivement une relation privilégiée avec un jeune pour pouvoir avancer avec lui, éventuellement en incluant la famille. Le dispositif Job repères a été mis en place ces deux dernières années pour proposer des petits stages avec peu d'heures par semaines pour raccrocher les jeunes à des activités concrètes avec des relations de confiance et voir si les jeunes fragilisés parviennent à se rapprocher de situations plus formelles. Au sujet de la valorisation des jeunes: dans un certain nombre de situations de groupe, que ce soit dans les locaux ou autour, l'idée est de les accompagner aussi dans leur manière de s'affirmer, mais s'affirmer de manière appropriée, ce qui peut parfois constituer un défi, mais souvent le résultat est bien meilleur que ce qui pouvait être pensé. Les jeunes sont en réalité prêts à s'adapter aux règles de société.

M. Renlund indique qu'ils proposent un grand nombre d'animations fédératrices, intergénérationnelles et ajoute que dès que les idées viennent des jeunes, ils essaient de les mettre en place en collaboration. Il montre des images illustrant ses propos (p. 7 de la présentation). Ces projets constituent de bonnes opportunités pour canaliser leur expression, de bonnes occasions pour les jeunes de mettre en pratique leurs compétences. En ce qui concerne l'adaptation des ouvertures des espaces, il indique qu'ils peuvent s'adapter assez rapidement et qu'ils ont la volonté de rester dans une flexibilité totale. Les équipes peuvent ainsi décider de changer leurs horaires d'un trimestre à l'autre, par exemple pour s'adapter aux besoins. Ils proposent du sport à l'extérieur, des studios de musique, d'expression.

M. Renlund ajoute que le Forum des jeunes – leur plus grand dispositif – permet de déployer de multiples activités jeunesse, qui touchent à ce qui a déjà été mentionné mais également à l’insertion professionnelle (notamment avec l’OSEO, sur un mandat d’insertion des 15 à 25 ans, qui est aussi dans ce bâtiment).

Il apporte des précisions sur la répartition des locaux: ils ont un local d’accueil libre, deux locaux en gestion accompagnée assez autonomes, une salle de réunion, des bureaux pour les professionnels, un accueil-caféteria, une salle pour les anniversaires qui permet la présence de familles à certains moments de la semaine. L’avantage en ce qui concerne la réinsertion professionnelle c’est que le dispositif se trouve dans le même bâtiment, donc le pas vers l’implication, vers un professionnel n’est pas si grand. Cela permet de convaincre plus facilement un-e jeune de faire le pas pour se raccrocher.

Il ajoute que le Forum permet également de rencontrer les seniors. Ils se sont rendu compte que s’ils proposent les lieux uniquement aux jeunes, ces derniers vont s’approprier les locaux pour eux uniquement et faire fuir les autres catégories de la population, ce qui limite les interactions, le vivre-ensemble et la cohésion sociale. Le service a alors mis sur pied pendant un moment un projet mentorat qui permettait aux personnes de tous âges de venir dialoguer avec les jeunes, et pour ceux qui s’entendaient de s’accompagner dans divers domaines. Actuellement, le service avance plutôt avec des propositions, par exemple des aînés qui viennent boire un café dans le lieu d’accueil des jeunes, ce qui permet à certains jeunes de venir aider et prendre le café avec eux. Il précise que de nombreuses autres activités prennent place dans ce lieu, ce qui permet aux jeunes de se sentir chez eux mais également dans la société en fréquentant le Forum. Il présente des images du Forum et d’activités qui y ont eu lieu (p. 14 à 16 de la présentation). Il indique qu’il y a une intercommunalité avec Confignon et Onex, avec des équipes qui tournent en fin de semaines pour aller à la rencontre des jeunes.

Questions des commissaires

Une commissaire exprime son intérêt pour le modèle mixte que le service propose, entre FASe et TSHM, qui diffère de ce qui est fait en Ville de Genève. Elle rappelle que la motion propose des animateurs. Elle relève également la question des locaux, notamment en accueil libre, qui manquent en Ville de Genève. Elle demande si M. Renlund pense que la motion peut être utile dans le cadre présent qui repose sur des MQ et quel travail a été effectué par rapport aux locaux, ainsi que leur organisation quant à l’accueil libre.

M. Renlund répond qu’il connaît globalement les MQ sur le canton, qui travaillent toutes différemment. Il indique que la FASe ne vient pas avec un modèle strict. Ils ont eu la chance de pouvoir adapter le modèle à leur terrain. Il a

l'impression qu'il est possible d'élaborer ce type de modèle avec la FASe mais que c'est aussi possible de le faire tout seul. La question serait celle du temps de travail minimum qui peut être réuni autour d'une équipe pour faire un certain travail sur un certain quartier, puis se demander si la volonté est de s'adosser à un équipement comme celui présenté. Il ajoute que l'idée d'avoir des locaux assez peu élaborés au départ et de les élaborer, construire, habiter, équiper progressivement avec les utilisateurs est intéressante. Il donne l'exemple du nouveau quartier de Saint-Mathieu à Bernex où ils ont réclamé un local assez petit, ouvert autant aux jeunes qu'au reste de la population, dans lequel ils ont demandé le minimum pour pouvoir ensuite l'élaborer avec la population, le faire vivre, discuter des horaires et de la fréquence d'utilisation. Il trouve intéressant d'inventer un modèle et de ne pas aller trop vite, pour pouvoir travailler avec l'intérêt et les bonnes volontés. Il serait même possible d'inclure des parents prêts à donner de leur temps. Il rappelle que de nombreux parents ne sont pas les bienvenus, mais que certains le sont. Pouvoir s'appuyer sur un ou deux professionnels qui ont une ouverture multiforme thématique et intergénérationnelle permettrait de faire quelque chose de très formateur et intégrateur pour les jeunes.

La commissaire demande si ce serait bien de démarrer le projet avec des animateurs en plus des professionnels.

M. Renlund répond que, vu la position de la Ville, il lui semble cohérent de démarrer avec des animateurs socioculturels, mais qu'il faudrait poser tout de suite un cahier des charges sur l'ouverture avec l'extérieur, pour utiliser les locaux selon les besoins de la population.

Une commissaire demande si certains jeunes étaient obligés de participer à des activités.

M. Renlund répond que ce n'est pas le cas. Ils l'ont expérimenté mais ont conclu que cela n'avait pas d'intérêt dans ce contexte. Il ajoute que la règle de l'adhésion libre de la FASe leur convient très bien.

La commissaire demande s'il est facile de trouver des professionnels qui sont d'accord d'entrer dans un modèle de travail qui bouge constamment.

M. Renlund répond que cela demande un peu de flexibilité et d'écoute au départ. Il indique que les professionnels avec qui ils ont travaillé depuis vingt ans ont toujours voulu garder une flexibilité car, pour eux, il y a beaucoup de reconnaissance à effectuer ce travail qui peut être mené et décidé par eux-mêmes. Il précise que les professionnels doivent s'adapter selon leurs possibilités. Il ajoute cependant que si tous les professionnels sont bloqués avec leur vie privée cela peut être compliqué. Il faudrait donc mettre en avant cette souplesse dans le cahier des charges.

Elle demande des précisions sur les horaires.

M. Renlund répond que les horaires sont en fin de journée, en soirée, mais parfois aussi les week-ends s'il y a des manifestations.

Une commissaire demande ce qu'est l'écoute avec les jeunes pour M. Renlund.

M. Renlund répond que l'écoute est la base de son travail. Il affirme que pour écouter il faut être présent. Il est important de garder une flexibilité horaire car établir des horaires fixes ne permet pas une bonne posture pour écouter et dialoguer. Cette constatation est venue de leurs tournées en extérieur: les tournées permettent de montrer aux jeunes qu'ils sont là pour eux, peu importe le moment. L'écoute dépend de la présence, de la disponibilité. C'est pourquoi il est important de prendre des professionnels qui correspondent à cet état d'esprit.

La commissaire demande confirmation sur sa compréhension concernant la collaboration entre Bernex, Confignon et Onex.

M. Renlund répond que les trois communes collaborent sur certaines actions, mais pas tout le temps. Il ajoute qu'ils travaillent également avec huit autres communes avec l'OSEO.

La commissaire demande combien de jeunes sont présents par soirée.

M. Renlund répond qu'ils ont une quarantaine de jeunes quand ils ouvrent un local, quand il y a une soirée thématique avec un micro ils sont une soixantaine, donc cela dépend.

La commissaire demande combien de travailleurs sociaux et d'animateurs socioculturels le service comporte.

M. Renlund répond qu'ils ont quatre personnes à temps partiel, dont un coordinateur, et des moniteurs formés et payés.

La commissaire demande si les moniteurs travaillent à 100%.

M. Renlund répond que non, les moniteurs sont normalement dans une perspective de formation.

Une commissaire demande si les TSHM avec la FASe sont formés pour avoir des responsabilités diverses, s'ils ont des profils différents et qui fixe le cahier des charges.

M. Renlund répond que tous les profils sont différents. Il ajoute que les études de base vont donner une certaine ligne de conduite mais qu'elles ne vont pas permettre au professionnel d'appréhender spontanément un territoire. L'expérience de chacun joue un rôle. Il précise que c'est une formation qui se fait progressive-

ment sur le terrain avec une équipe, une coordinatrice qui permet de montrer le chemin et de rediriger les professionnels en cas de difficultés. Il y a une liberté, mais avec un cadre. Les personnes ayant travaillé longtemps en MQ auront cependant probablement du mal à s'adapter à leur modèle, car ils auraient tendance à tendre vers une stabilité. M. Renlund précise vouloir s'assurer qu'ils restent suffisamment souples. Il insiste sur le fait que la réussite de ce modèle souple est fortement liée aux personnes, c'est pourquoi il faut trouver des personnes qui correspondent à un modèle flexible et qui veulent aller vers les gens.

Un commissaire indique que la motion traitée ici parle plutôt d'un accueil libre, ce qui n'est pas vraiment le cas au Forum s'il a bien compris, puisqu'il y a des activités. Il demande si M. Renlund connaît l'espace Sécheron et l'Espace 99 en Ville de Genève.

M. Renlund répond qu'il ne les connaît pas particulièrement. Il ajoute que dans le cadre de Bernex les locaux d'accueil libre prennent vie aux côtés d'autres prestations et équipements.

Un commissaire demande s'ils ont des TSHM FASE et des animateurs socio-culturels.

M. Renlund répond qu'ils ont des TSHM mais qu'ils n'utilisent presque plus ce terme. Il y a quelques années, de façon schématique, il y avait les animateurs dans les MQ et les TSHM en extérieur, sur des projets collectifs. Il indique qu'à Bernex ils ont commencé par agir en extérieur, ensuite avec des locaux, et qu'actuellement il y a un mélange des deux approches. Le cahier des charges parle parfois de TSHM, parfois d'animateurs socioculturels, pour référer aux mêmes personnes. Ils ont des travailleurs sociaux jeunesse qui ont une partie de mission TSHM et une autre partie plus générale de cohésion sociale.

Le commissaire précise qu'ils font dans cette motion une distinction que le service de M. Renlund ne fait plus. Il indique que la démarche de la motion se traduit par quartiers et demande quelle est la déclinaison par quartier à Bernex, car il lui semble que la configuration de la commune de Bernex offre des espaces assez différents avec des besoins différents.

M. Renlund répond qu'ils n'ont pas eu ces moyens. Ils ont dû partir d'un centre et c'est aussi pour cette raison que leur équipe est très mobile. Ils ont un petit bâtiment partagé entre les équipes de Confignon et de Bernex. Il ajoute qu'à Saint-Mathieu il y aura un professionnel n'appartenant pas à la FASE, qui va étroitement travailler avec les travailleurs sociaux de la FASE. C'est une expérience qui peut rejoindre le projet de la motion discutée. Il indique finalement espérer que les équipes TSHM de la Ville participeront au dialogue, ce qui pourrait enrichir l'expérience.

Le commissaire demande s'il y a un développement possible dans les nouveaux quartiers.

M. Renlund répond qu'il y a l'idée théorique de travailler comme ils vont le faire à Saint-Mathieu cette année: ouvrir une antenne pour commencer, éventuellement ouvrir plus tard une MQ ou une maison intergénérationnelle, mais cela reste une piste. Il ajoute que le service a envie d'être déployé dans le local. Ils ont été un temps à Lully, mais ont dû détruire les locaux.

Une commissaire demande ce qui fait que dans le reste du canton il y ait autant de modèles différents et pourquoi M. Renlund ne transmet pas son modèle à d'autres communes.

M. Renlund répond que la FASe le fait à l'interne entre les professionnels qui se rendent plus flexibles pour ce genre d'approche. Il ajoute qu'il y a aussi le paramètre humain à prendre en compte: certains peuvent préférer des cadres plus stricts. Les responsables des services sociaux se transmettent les informations et discutent à propos des différents modèles, mais malgré la volonté de mettre en place un modèle flexible la réussite dépendra des personnes engagées pour superviser.

Une commissaire revient sur la notion d'accueil libre et rappelle qu'il ne s'agit pas d'enfants livrés à eux-mêmes dans un local, mais d'un accueil qui implique un encadrement, et c'est ce que demande cette motion. L'expression «accueil libre» indique seulement que c'est un espace ouvert à tout le monde sans exclusion, sans discrimination. Elle demande à M. Renlund de rappeler en quoi consiste leur accueil libre.

M. Renlund répond que ce sont des horaires d'ouverture d'un local, avec la présence de professionnels. Il s'agit de proposer un espace dans lequel ont lieu des activités, dans le but de faire des choses ensemble, discuter, échanger. Ce sont les locaux en gestion accompagnée qui sont autonomes mais sous contrat, où ils passent régulièrement. Il ajoute que c'est la liberté pour tout un chacun de venir.

Un commissaire revient sur les indications figurant sur la présentation concernant l'accueil libre et demande s'il s'agit d'un de ces espaces. Il indique qu'il n'a pas choisi le terme d'accueil libre figurant dans la motion et rappelle les principes fondateurs de l'accueil libre: principe de non-exclusion, principe de libre adhésion à l'accueil libre et aux activités et projets. Il voit dans ce deuxième point une restriction de l'accueil inconditionnel. Il ajoute qu'il faut avoir une volonté de respecter les règles et demande si M. Renlund est du même avis.

M. Renlund répond qu'ils accueillent des jeunes dans ces espaces, que tout le monde a le droit d'y accéder, mais qu'il y a naturellement des règles à respecter. Il précise qu'ils ne font pas signer de documents, car ils estiment que l'accueil libre

doit se faire plus humainement et simplement. La signature d'un papier n'assure d'ailleurs pas le respect des règles.

Discussions et votes

Une commissaire du Parti libéral-radical relève la richesse de cette audition.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche ajoute avoir apprécié que M. Renlund évoque la question des besoins qui évoluent avec l'agrandissement des quartiers et l'adaptabilité nécessaire qui en découle. Elle ajoute que le partenariat avec la FASE change beaucoup les choses.

La présidente ajoute qu'il faut voir la signification de l'enjeu de la taille.

Un commissaire socialiste indique que la motion n'est pas incompatible avec un modèle comme celui présenté par M. Renlund.

La motionnaire précise qu'il est possible d'utiliser des locaux existants, car la Ville a des espaces de quartier disponibles insuffisamment utilisés.

La présidente ajoute que l'utilisation des mêmes espaces par plusieurs entités est actuellement une idée souvent mise en avant.

Une commissaire indique que l'audition a permis de montrer qu'il n'y a pas besoin de grands moyens humains pour améliorer la situation, qu'il suffit de changer de modèle.

Le commissaire indique que le système de la Ville ne s'est pas adapté aux nouveaux besoins de la population.

La présidente ajoute que le système en Ville de Genève est lourd parce qu'il est complexe au niveau organisationnel.

Une commissaire demande si les commissaires souhaitent voter ce soir ou s'ils préfèrent reporter à la prochaine fois, ce qui est accepté à l'unanimité.

Séance du 16 mars 2023

Discussions et votes

Les Verts trouvent la motion intéressante et proposent des amendements. Les auditions, et notamment celle de Bernex, ont montré que différents modèles existent et qu'il y a la possibilité de mettre en place un accueil hors murs à peu de frais si la Ville envisageait l'accueil d'une autre manière.

Le Parti libéral-radical a apprécié les auditions, en particulier celle de Bernex. En revanche, le Parti libéral-radical relève le problème des postes demandés dans

l'invite 4, qui doivent, selon le Parti libéral-radical, être compensés en interne pour ne pas engendrer des coûts supplémentaires pour la Ville.

La commissaire Verte ajoute qu'une grande présence humaine supplémentaire n'est pas nécessaire, comme l'a montré le projet de Bernex: ils font avec les moyens à disposition et complètent avec une plus grande autonomie donnée aux jeunes et en réfléchissant avec eux. Cela pourrait diminuer ou diversifier la présence des animateurs.

Le Centre trouve intéressant la proposition de l'animateur de Bernex mais une des invites de la motion demande à inclure dans le projet des postes d'animateurs socioculturels dont les compétences sont reconnues dans l'accueil libre, afin d'assurer une présence professionnelle pendant la venue de la jeunesse. Elle pense qu'il faut proposer un accueil pour les jeunes, mais qu'accepter cette motion signifie donner un champ libre pour des créations de postes d'animateurs socioculturels. Elle est réticente à accepter la motion dans son intégralité à cause de cette invite.

La commissaire du groupe Ensemble à gauche indique que la question des postes n'a pas été discutée en détail. C'est le fond qui est intéressant dans cette motion, la manière de faire reste à discuter par la suite. Certains projets existants montrent que ce ne sera pas forcément quelque chose de très coûteux à mettre en place.

La présidente demande si des amendements sont proposés.

Les Verts proposent une modification de l'invite 2: «effectuer un recensement des locaux de la Ville de Genève et du Canton utilisables pour l'accueil potentiel de la jeunesse par secteur géographique». Le recensement a été fait en Ville de Genève il y a quelques années, mais pas dans le canton, alors que les auditions ont montré que les jeunes bougent. Il faut donc avoir une vision plus globale. Les Verts souhaitent également une modification de l'invite 3: «à partir du recensement, envisager un projet d'accueil libre avec les parties prenantes, dont les jeunes, en faveur de la jeunesse dans les quartiers particulièrement sous-dotés en activités et en accueil pour la jeunesse».

Le groupe Ensemble à gauche ajoute qu'il faudrait indiquer qu'il s'agit d'un projet pilote à l'invite 5: «de mettre en place un projet pilote d'accueil libre dans les grands espaces de quartier Sécheron et 99 [...]».

Une commissaire du Parti libéral-radical souhaite un amendement de l'invite 4. Le Parti libéral-radical est d'accord d'avoir des postes d'animateurs s'ils sont compensés, et souhaiterait donc ajouter à la fin de la phrase «à condition qu'ils soient compensés à l'interne du département».

Le groupe Ensemble à gauche demande confirmation de sa compréhension: ajouter le niveau cantonal pour le recensement aiderait le projet.

Une commissaire Verte répond que oui, car les auditionnés ont montré que les jeunes bougent entre les communes.

La commissaire d'Ensemble à gauche ajoute qu'elle craint que faire un recensement dans toutes les communes alourdisse la tâche. Elle pense qu'il serait mieux de renforcer le dialogue entre les communes.

Un commissaire du Parti socialiste ajoute que la motion demande au Conseil administratif d'effectuer un recensement, mais qu'il ne peut pas le faire pour tous les locaux du canton.

Le groupe Ensemble à gauche propose de formuler comme suit: «[...] des locaux cantonaux présents sur la ville de Genève».

Le Parti socialiste propose de formuler comme suit: «[...] des locaux en ville de Genève».

Votes

Modification de l'invite 2 comme suit: «d'effectuer un recensement des locaux en ville de Genève»

Elle est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Modification de l'invite 3: «à partir du recensement des locaux, envisager un projet pilote d'accueil libre avec les parties prenantes, dont les jeunes, en faveur de la jeunesse [...]»

Elle est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Ajout à l'invite 4: «en compensant les postes à l'interne du département»

Il est accepté par 9 oui (3 Ve, 1 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 4 non (S) et 1 abstention (EàG).

Modification de l'invite 5 comme suit: «de mettre en place ce projet pilote d'accueil libre dans les grands espaces de quartier Sécheron et le 99 qui sont déjà connus et investis de la jeunesse»

Elle est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Vote de la motion amendée

La motion ainsi amendée est acceptée à l'unanimité des membres présents.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'évaluer l'offre en matière d'accueil et d'animation «dans les murs» pour la jeunesse par secteur géographique en ville de Genève, en tenant compte du nombre de jeunes habitant sur lesdits secteurs;
- d'effectuer un recensement des locaux en ville de Genève utilisables pour l'accueil potentiel de la jeunesse par secteur géographique;
- d'envisager, à partir du recensement des locaux, un projet pilote d'accueil libre avec les parties prenantes, dont les jeunes, en faveur de la jeunesse dans les quartiers particulièrement sous-dotés en activités et accueil pour la jeunesse;
- d'inclure dans ledit projet des postes d'animateurs socioculturels dont les compétences sont reconnues pour l'accueil libre, afin d'assurer une présence professionnelle pendant la venue de la jeunesse, en compensant les postes à l'interne du département;
- de mettre en place ce projet pilote d'accueil libre dans les grands espaces de quartier Sécheron et le 99 qui sont déjà connus et investis de la jeunesse.

Annexe: présentation du dispositif jeunesse de Bernex (séance du 2 février 2023)

**Présentation du dispositif jeunesse de Bernex
à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse
Ville de Genève – le jeudi 2 février 2023**



Commune de



Bernex



Fondation genevoise pour
l'animation socioculturelle



Délégation du mandat Jeunesse Bernex à la FASE

Mission

La **cohésion sociale**, focus jeunesse avant tout, 12-25 ans. L'action intergénérationnel est toutefois encouragée. **Mandat et modèle d'action mêlant les fonctions TSHM et animation socioculturelle** depuis 2000.

Actions

Instaurer le dialogue avec les jeunes hors et dans les murs; écoute et soutien; message de prévention; suivis individuels et jobs d'insertion; développement de projets collectifs thématiques et intergénérationnels; animations diverses; locaux en accueil libre et locaux en gestion accompagnée.

Réseau professionnel

Service social communal, CO du Vuillonnex, APVU, Hospice général, CapEmploi (OSEO), polices municipale et cantonale, notamment.

Réponses aux besoins et problématiques de la jeunesse

Suite aux effets du Covid sur l'ensemble de la jeunesse, l'équipe FASE et la Commune de Bernex ont réaffirmé leurs axes de travail prioritaires :

1. Renforcer les présences sociales sur les quartiers par des travailleurs sociaux connus et reconnus
2. Accrocher et accompagner les jeunes en situation de fragilité
3. Valoriser les jeunes et encourager des comportements citoyens
4. Proposer des animations fédératrices et intergénérationnelles, en impliquant les jeunes
5. Adapter les ouvertures des espaces d'accueil (LAL + LGA +SPT)

1. Présences sociales sur les quartiers par des travailleurs sociaux connus et reconnus

**Aller à la rencontre des jeunes dans les quartiers de
Bernex (tournées), du jeudi au samedi soir.**

**Ouvertures du LAL
au Forum de Bernex**



2. Accrocher et accompagner des jeunes en situation de fragilité

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL
DE JEUNES

Dispositif Jobs Repères



3. Valoriser les jeunes et encourager des comportements citoyens



Médiation jeunes/habitants

Accompagnement dans un dialogue citoyen, lors du traitement de problématiques ou besoins.

Organisation de coups de main aux services communaux, dont APM.

4. Proposer des animations fédératrices et intergénérationnelles en impliquant les jeunes



**Bernex plage
et les repas
communautaires**



**Goûter des aînés
et repas hebdo**



4. Proposer des animations fédératrices et intergénérationnelles en impliquant les jeunes

Prévention par les pairs



Aqua Cressy



5. Adapter les ouvertures des espaces d'accueil (LAL + LGA + SPT)



**Concert en streaming
Forum Live**

Projet Palettes



5. Adapter les ouvertures des espaces d'accueil (LAL + LGA + SPT)



Soirées thématiques pour groupes de jeunes distincts/fragilisés



5. Adapter les ouvertures des espaces d'accueil (LAL + LGA + SPT)

Studio SAS



Sport pour tou.te.s



Le Forum des jeunes, un équipement polyvalent

Le Forum des jeunes de Bernex est un équipement communal d'environ 400 m², permettant le déploiement de multiples formes d'activités jeunesse, notamment l'insertion professionnelle, mais également l'hébergement des espaces administratifs. Sa composition est la suivante :

- 1 LAL de 100m² (dont cuisine)
- 2 LGA de 25m² chacun
- 1 salle de réunion de 30 m²
- 1 espace bureau de 25 m²
- 1 espace accueil-caféteria de 20 m²
- 1 espace anniversaire enfant de 30 m³

ainsi que ...

- 2 bureaux pour le conseil en insertion jeunesse (OSEO) de 15 m² chacun
 - 1 espace d'accueil public de 20 m²
- +

- un parvis à moitié couvert
- des locaux de stockage matériel

Le Forum, un lieu de rencontre et d'intégration

Mais encore ...

Le Forum permet également la rencontre de seniors le vendredi matin, des anniversaires d'enfants, des semaines aérées enfants l'été, ainsi que d'autres rencontres ou soirées, même culturelles, pour tous les âges.

L'expérience nous a montré qu'en rendant ponctuellement le Forum un lieu de rencontre intergénérationnel, culturel et festif, la jeunesse s'habitue à côtoyer la société dans son ensemble, et ainsi reste à son contact.

Nombre d'opportunités pour des jeunes, notamment fragilisés, de se sentir intégrés, de pouvoir collaborer, et leur permettre de développer des aptitudes sociales et citoyennes.

Le Forum en images



Le Forum en images



Le Forum en images

